

FNAT

6, rue de la Rochefoucauld
PARIS 75009



Rapport *Annuel*

Assemblée Générale

2025



Assemblée générale
du 26.06.26



Sommaire

3

Rapport *Moral*

- 4 Liste des membres du Conseil d'Administration
- 5 Organigramme des membres du Bureau
- 6 Le mot du Président, Ange Finistrosa
- 10 Les faits marquants

16

Rapport *d'Activité*

- 17 Les réunions statutaires
- 19 La FNAT en quelques mots
- 23 Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé
- 26 La commission communication
- 36 Les principales interventions de la FNAT dans les médias
- 38 La commission juridique
- 40 La commission formation et pratiques professionnelles
- 50 Le GREF
- 52 La commission prospective
- 54 La FNAT en région
- 65 Les nouveautés
- 70 La liste des adhérents à la FNAT



Rapport *Moral*



Liste des membres du Conseil d'Administration

Eric ANDRE
ALISE – Cahors 46

Virginie ALBOUY
SHM – Marseille 13

Christelle ARBAULT
ATMP de l'Ain – Bourg en
Bresse 01

Joëlle BEGON
A.T.N.A – Clermont-Ferrand 63

Laurie BLIN
ATSM – Melun 77

Anne-Marie BRAUN
GERANTO SUD – Montpellier 34

Gérard CAILLOL
ATAHP – Saint Auban 04

Bénédicte CEZARD
GRIM – Lyon 69

Jean Christophe CHAPELIER
A.T.N.A – Clermont-Ferrand 63

Sébastien CHEVILLON
ATIL 37 – Tours

Nadège MAITRE
AOGPE – Lormont 33

Anne-Aymone CRASTES
ASSTRA – 69 Rillieux-la-Pape

Anne-Marie DAVID
APOGE – La Trinité 06

Sylvie DUGAT
CROIX MARINE Du Puy de
Dôme 63

Ange FINISTROSA
A.T.G – Nîmes 30

Olivier FISCHBACH
ATIAM – Nice 06

Vincent FLEURY
APJA 75 – Paris

Christian FROUIN
CONFLUENCE-SOCIALE – 44

Lyne GALLAIS
ATRD – Dreux 28

Jean-Paul GARDIN
AVSEA – Epinal 88

Patrice GAUTHIER
ATMP 53 – Laval

Nadège HALBOUT
ADEI-ADPP – AYTRE 17

Bernard HEGON
ATH – LE MANS 72

Catherine JAKUBIEC
APASE – Rennes 35

Mélanie JOLY
ATFPO – Paris 75

Jean-Robert KLEIN
CRIFO – Nantes 44

Jean Pierre LAHAYE
ATFPO – Paris 75

Cécile LE GOFF BENETEAU
A.C.A.P.22 – ST BRIEUC 22

Bouchra MAKRANI
ARIANE FALRET – Paris 75

Sophie MANQUANT
ATI 79 – Niort 79

Olivier MESTRE
AJPC – Palaiseau 91

Danièle MOUGIN
ATP 13 – Marseille

Frédéric NORGUET
ASPM 49

Carl PAOLIN
OVE-CARAIBES – FORT DE
FRANCE

Antoine PERALDI
AXE MAJEUR/ATM – Mantes 78

Joanna PORTAL
AT de la Meuse – Bar le Duc 55

Michel PUCHEU
APTIM – Villeneuve

Hélène RASCOUSSIER
A.T.15 – Aurillac 15

Delphine ROBIN
ADAPEI-ARIA 85

Valérie ROLLAND
APAM – Limoux 11

Organigramme des membres du Bureau



Le mot du Président



Ange Finistrosa
PRÉSIDENT

L'exercice 2025/2026, dont nous rendons compte aujourd'hui, est à la fois un temps de bilan et un moment de projection. Il nous invite à porter un regard lucide sur le chemin parcouru, tout en traçant avec détermination la trajectoire que nous entendons poursuivre dans les mois à venir.

L'année 2026 revêt par ailleurs une dimension particulière puisqu'elle correspond au renouvellement de nos instances. Ce rendez-vous constitue un moment important de la vie de notre Fédération, un temps fort de démocratie associative, au cours duquel se réaffirme l'engagement collectif qui nous unit. Cette année nous allons donc renouveler nos instances. Et permettez-moi de le dire avec sérieux : dans une époque où tout le monde veut « réinventer la gouvernance », il est presque rassurant de constater que la démocratie associative fonctionne encore très bien. Nous concernant, à la FNAT, nous avons même statutairement opté pour des mandats courts : 4 ans pour un administrateur et 2 ans pour la présidence et le bureau. C'est un choix à forte coloration et rythme démocratique.

Sans revenir de manière exhaustive sur l'ensemble des actions conduites (ce rapport en rendra compte de façon détaillée) je souhaite souligner que la FNAT poursuit son développement avec constance et cohérence. Nous sommes restés fidèles à notre cap, sans dévier de notre trajectoire et surtout, nous sommes restés fidèles à nos valeurs humanistes et solidaires, au moment même où certains s'engouffrent allègrement dans ce phénomène de marchandisation de la vulnérabilité. Non les personnes protégées ne sont pas une marchandise ou une variable d'ajustement. Non les personnes protégées ne peuvent faire l'objet d'une financiarisation parce qu'elles n'appartiennent à personne et encore moins à ceux censés les protéger.

Le mot du Président

Cette dynamique se traduit notamment par l'arrivée de nouveaux adhérents et d'autres structures ont manifesté leur intérêt pour rejoindre notre réseau. Il s'agit là d'un indicateur fort de la vitalité, de l'attractivité de notre Fédération et de la confiance qu'elle inspire. La FNAT est désormais clairement identifiée comme l'acteur majeur de la protection juridique des majeurs.

Nous avons également poursuivi nos efforts pour renforcer la visibilité de notre secteur. Le lancement de la Semaine nationale de la protection juridique des majeurs en 2025, a constitué un succès notable, avec plus de 220 événements déployés sur l'ensemble du territoire national et ultramarin. Cette mobilisation collective a contribué à mieux faire connaître les enjeux de la PJM et à valoriser l'engagement des professionnels. C'est un succès qui a s'annonce durable, nous le savons déjà car 2026 a permis son amplification avec un portage dans le cadre de l'inter-fédération.

Dans un autre registre, nous avons obtenu, à force de pugnacité et de convictions, une avancée significative pour notre secteur avec l'extension du Ségur à l'ensemble des professionnels de la PJM. Cette reconnaissance était attendue. Elle vient rappeler le rôle essentiel de chaque professionnel dans l'accompagnement et la protection des personnes vulnérables.

Dans le même temps, il serait illusoire d'ignorer les signaux d'alerte qui se font jour. Pour la première fois, notre secteur fait face à des menaces directes sur les moyens qui lui sont alloués. Nous quittons sans doute une période relativement préservée pour entrer dans un contexte plus incertain, marqué par des tensions budgétaires accrues.

Le mot du Président

Face à cette situation, la FNAT est pleinement mobilisée. Nous avons d'ores et déjà engagé des actions auprès des membres de la représentation nationale et des cabinets ministériels. Nous continuerons à porter un message clair : affaiblir la protection juridique des majeurs serait une erreur, tant sur le plan humain qu'économique. Réduire les moyens de la PJM reviendrait à transférer les charges vers d'autres secteurs du médico-social, souvent plus coûteux. Nous avons démontré, chiffres à l'appui et la preuve par l'euro que notre action constitue un investissement et non une dépense (cf. Etude Citizing).

Dans ce contexte, nous aurons besoin de la mobilisation de l'ensemble du réseau sur les territoires. La FNAT accompagnera et outillera ses adhérents afin de soutenir cette dynamique collective. Cette mobilisation sera également déterminante dans la perspective des échéances électorales à venir, qui constituent un moment clé pour faire entendre la voix de notre secteur. Une communication dédiée sur ces enjeux vous sera prochainement adressée.

Parallèlement, la FNAT poursuit le développement de ses activités au service de ses adhérents. L'organisme de formation connaît une progression continue, avec aujourd'hui plus de 25 formations proposées au catalogue, et de nouveaux projets en cours d'élaboration au sein de la commission formation. Cette dynamique illustre notre volonté d'accompagner les professionnels face aux évolutions de leurs pratiques et aux exigences croissantes de leur environnement légal et réglementaire.

En 2025 nous avons aussi réinstallés les commissions Juridique, Communication, Formation, le GREF et mis en place une petite dernière : la commission prospective. Les travaux menés dans ces commissions sont denses, conviviaux et structurant pour les années à venir. Ces commissions construisent la FNAT de demain.

Le mot du Président

L'année écoulée a également été marquée par une présence active de la FNAT dans les différents espaces de dialogue et de réflexion : auditions parlementaires, participation aux travaux nationaux, interventions lors de colloques. Autant d'occasions de faire entendre la voix de notre secteur et de contribuer aux débats publics.

Enfin, je souhaite conclure en adressant mes remerciements les plus sincères à l'ensemble de celles et ceux qui font vivre la FNAT.

Je remercie tout particulièrement les administrateurs bénévoles mais aussi les forces vives de nos commissions, pour leur engagement constant, leur disponibilité et le temps qu'ils consacrent au service de notre projet collectif. Leur implication est déterminante pour porter nos actions et défendre nos valeurs. Je tiens également à saluer le travail des salariés de la FNAT, dont l'engagement, le professionnalisme et la mobilisation quotidienne permettent à la Fédération de remplir ses missions et de répondre aux attentes de ses adhérents.

C'est grâce à cet engagement collectif que la FNAT peut poursuivre son action, avec une ambition intacte : défendre, structurer et faire évoluer la protection juridique des majeurs au service des personnes les plus vulnérables.

Ne l'oublions pas, la FNAT est notre bien commun.



Ange Finistrosa
PRÉSIDENT

Les faits marquants



La FNAT a participé à l'édition 2025 des Assises de la Protection Juridique et de la Santé Mentale en Martinique

La FNAT, partenaire historique, était une nouvelle fois présente aux Assises de la Protection Juridique et de la Santé Mentale en Martinique. Cet événement a réuni les acteurs du soin, du médico-social et de la justice des territoires d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Saint-Martin). Le Président Ange Finistrosa et le Délégué Général Hadeel Chamson y ont réaffirmé l'engagement de la fédération pour la protection des plus vulnérables.



Un nouvel outil au service des adhérents : Libéo

L'année 2025 a été marquée par le déploiement de l'outil Libéo, une solution clé qui simplifie la gestion de la facturation au sein de la fédération. Cette mise en place contribue à renforcer la réactivité des équipes et à améliorer la qualité du service rendu aux adhérents.

Les faits marquants



Diffusion de nouveaux travaux de la Commission juridique de la FNAT

La Commission Juridique a diffusé le premier livret de son nouveau Focus Juridique dédié à l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH), offrant notamment aux MJPM des repères pratiques sur les conditions d'admission et les mécanismes de solidarité familiale.

Un Conseil d'Administration décentralisé à Toulouse

Le 23 janvier, le Conseil d'Administration de la FNAT s'est réuni à Toulouse pour aborder des thématiques structurantes : le lancement de la nouvelle Commission prospective, la présentation du Guide d'utilisation IA, ou encore l'état d'avancement de la Semaine Nationale de la PJM (SNPJM) 2026. La FNAT remercie chaleureusement le Dispositif Action Tutélaire Occitanie de l'Association Les jeunes Handicapés (AJH) pour l'accueil de cet évènement !



Les faits marquants



La FNAT s'empare des enjeux technologiques avec la diffusion d'un Guide d'Utilisation IA et le lancement d'une formation dédiée

Face aux évolutions technologiques, la FNAT a diffusé un Guide d'Utilisation IA (Intelligence Artificielle) et organisé, les 26 et 27 novembre 2025, une première session de sa nouvelle formation intitulée « L'IA au quotidien dans un SMJPM ». Cette session pilote a notamment permis d'explorer les usages de l'intelligence artificielle, tout en veillant à la sécurisation des pratiques professionnelles (RGPD, anonymisation, etc.).

Succès du Colloque "Santé Mentale" de la FNAT

Le 9 octobre 2025, plus de 200 participants se sont réunis pour le colloque annuel de la FNAT. La journée a permis de présenter, en avant-première, les résultats de la nouvelle étude ANCREAI sur le secteur et de débattre autour de concepts clés tels que ceux de réhabilitation psychosociale et de rétablissement.



Les faits marquants



Naissance de la commission prospective

La FNAT a franchi une nouvelle étape en créant une commission prospective composée de professionnels (MJPM, directions, administrateurs). Réunie pour la première fois début 2026, cette nouvelle commission a pour mission d'anticiper les mutations sociétales et technologiques pour renforcer la résilience du secteur de la PJM.

Une stratégie d'influence renforcée auprès des parlementaires

La FNAT a poursuivi son plaidoyer politique à travers plusieurs rencontres d'importances :

- La rencontre de Sandrine Rousseau, députée a permis un échange sur les risques de marchandisation de la vulnérabilité et l'invisibilisation de la PJM.
- Les échanges avec Perrine Goulet, députée ont eu lieu dans le cadre d'une rencontre interfédérale (IFPJM) le 22 octobre 2025 afin de sensibiliser l'élue à la nécessité de sanctuariser le financement de la PJM dans le cadre du PLF 2026.



Les faits marquants



Mobilisation pour la 2ème édition de la Semaine Nationale de la PJM

La préparation de la SNPJM (du 2 au 8 mars 2026) a occupé une place centrale en 2025, avec le tournage de capsules vidéo et de nombreuses réunions de coordination avec l'IFPJM. L'objectif central de cette semaine restant de valoriser le rôle des professionnels et de sensibiliser le grand public à cette mission d'intérêt général.

Contribution de la FNAT aux textes relatifs à la formation continue des MJPM

La FNAT a activement contribué aux travaux de réflexion menés par la DGCS en vue de l'élaboration du décret du 1er septembre 2025, relatif à la durée, au contenu et aux modalités de la formation continue obligatoire des MJPM et des personnels d'encadrement des SMPJM, ainsi qu'à son arrêté d'application.

Par ailleurs, la FNAT et son organisme de formation ont d'ores et déjà engagé une réflexion approfondie autour de cet enjeu stratégique, afin de participer concrètement au renforcement en continu des compétences des professionnels, au service de la qualité de l'accompagnement des personnes majeures protégées.



Les faits marquants



Implication de la FNAT dans les nouveaux travaux relatifs à la création d'une charte

Suite à la loi du 8 avril 2024, une charte nationale est en cours d'élaboration sous pilotage DGCS. Après le lancement et l'installation du groupe de travail par la DGCS, le projet est désormais à la plume des Fédérations avec l'accompagnement du Cabinet Socrates. Objectifs : Définir un cadre éthique commun, harmoniser les pratiques et donner du sens et renforcer la lisibilité du métier.

Retour sur la seconde édition de la SNPJM2026 !

L'Interfédération PJM, réunissant la FNAT, l'Unaf et l'Unapei, ont fièrement co-porté la deuxième édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs, organisée du 2 au 8 mars 2026 sur l'ensemble du territoire. Durant cette semaine, 223 événements (conférences, rencontres, actions de sensibilisation, initiatives locales) ont pu être proposés partout en France afin de mettre en lumière le rôle essentiel de la protection juridique des majeurs, de ses professionnels et des familles engagées au quotidien !





Rapport *d'Activité*

Les réunions statutaires

Les réunions statutaires de la FNAT pour le rapport d'activité 2025.

A noter que la dernière AG était le 20 juin 2025 à Paris.

Calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration :

- **Vendredi 19 septembre 2025**
de 09h30 à 12h30
en visio-conférence
- **Vendredi 21 novembre 2025**
de 10h00 à 16h30 à Paris
- **Vendredi 23 janvier 2026**
CA décentralisé à Toulouse
de 10h00 à 16h30
- **Vendredi 13 mars 2026**
de 10h00 à 16h30 à Paris
- **Vendredi 5 juin 2026**
de 10h00 à 16h30 à Paris

Calendrier prévisionnel des réunions du Bureau :

- **Jeudi 18 septembre 2025**
de 09h30 à 12h30
en visio-conférence
- **Mercredi 17 décembre 2025**
de 10h00 à 16h30 à Paris
- **Jeudi 22 janvier 2026**
Bureau décentralisé à Toulouse
de 14h00 à 17h00
- **Vendredi 20 février 2026**
de 10h00 à 16h30 à Paris
- **Vendredi 17 avril 2026**
de 10h00 à 16h30 à Paris

Rétrospective des réunions statutaires et tenue du Conseil décentralisé à Toulouse

- Au titre de l'exercice 2025/2026, la FNAT a veillé au respect du **rythme et du cadencement de ses instances statutaires**, garantissant ainsi un pilotage régulier et structuré de ses orientations et de ses actions.
- Les réunions du **Bureau** et du **Conseil d'Administration** se sont tenues conformément aux engagements de gouvernance de la Fédération, permettant d'assurer la continuité des travaux, le suivi des dossiers stratégiques et la prise de décisions dans un cadre collégial.
- La FNAT tient à adresser ses **remerciements les plus sincères à l'ensemble des administrateurs** pour leur mobilisation constante et leur implication active, tant dans les réunions statutaires que dans les travaux conduits au sein des différentes commissions. Leur engagement constitue un levier essentiel de la dynamique collective et de la capacité d'action de la Fédération.
- Un temps fort de l'année a été l'organisation d'un **Conseil d'Administration décentralisé**, qui s'est tenu le **23 janvier 2026 à Toulouse**. Cette initiative, qui s'inscrit dans la volonté de renforcer les liens avec les territoires et les adhérents, a permis de favoriser les échanges avec les acteurs locaux et de valoriser les dynamiques régionales. Pour rester fidèle aux usages, ce conseil décentralisé a pu concilier les moments de convivialité et de travail sérieux au service de la PJM. C'est également cela la FNAT : sérieux et convivialité !
- La FNAT remercie chaleureusement **les organisateurs de ce Conseil d'Administration décentralisé**, ainsi que les dirigeants de l'association hôte pour la qualité de leur accueil.
- Nous saluons tout particulièrement **Madame Vitas**, Présidente de l'association AJH, qui a exprimé le plaisir d'accueillir la Fédération à Toulouse, au sein de l'un de ses nouveaux adhérents, le **DATO**, et qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants.
- La FNAT tient également à remercier **Madame Charlotte Duru** et **Monsieur Eric André** pour leur implication dans le pilotage et l'organisation de cet événement.
- Ce Conseil d'Administration a par ailleurs été marqué par un **temps d'échange élargi**, avec la **participation d'adhérents de la région Occitanie**, invités à prendre part à un tour de table, contribuant ainsi à enrichir les discussions et à renforcer le lien entre le siège national, les membres du Conseil et les acteurs de terrain.



La FNAT en quelques mots

Créée en 1982,

La FNAT (Fédération Nationale des Associations Tutélaires) est aujourd'hui la seule Fédération nationale métier exclusivement dédiée à la protection juridique des majeurs et à l'ensemble des professionnels qui y concourent.

Depuis plus de quarante ans, elle agit au service des personnes vulnérables et de leurs droits, en fédérant des associations et services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (SMJPM) répartis sur l'ensemble du territoire national.



En 2025, la FNAT rassemble plus de 150 associations et services adhérents représentant plus de 170 000 mesures de protection exercées au bénéfice des personnes majeures vulnérables.

Cette implantation territoriale et cette représentativité font de la Fédération un acteur incontournable du secteur de la protection juridique des majeurs.

La FNAT intervient à la fois comme :

- Fédération représentative des services MJPM ;
- espace d'expertise et de réflexion collective ;
- interlocuteur privilégié des pouvoirs publics ;
- organisme ressource pour accompagner les évolutions du secteur ;
- acteur engagé dans la défense des droits et libertés des personnes protégées.

La FNAT en quelques mots

Dans un contexte marqué par le vieillissement démographique, l'augmentation des vulnérabilités sociales et psychiques, ainsi que les transformations profondes des politiques publiques, la FNAT porte une vision exigeante de la protection juridique : une protection fondée sur l'intérêt de la personne, le respect de sa volonté, la préservation de ses droits fondamentaux et l'exigence d'un accompagnement humain et professionnel de qualité.

La Fédération agit quotidiennement auprès des ministères, des juridictions, des administrations centrales, des parlementaires et des institutions nationales afin de défendre une politique publique ambitieuse de la protection juridique des majeurs. Elle veille également à préserver les principes fondamentaux d'un modèle solidaire, non marchand et garant de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Les adhérents de la FNAT

Une diversité de publics accompagnés

Les associations et services membres de la FNAT accompagnent des publics aux profils variés :

- personnes âgées en perte d'autonomie ;
- personnes en situation de handicap psychique, mental ou cognitif ;
- personnes confrontées à des situations de grande précarité ou d'exclusion ;
- personnes souffrant de troubles psychiatriques ;
- majeurs vulnérables nécessitant une protection judiciaire de leurs intérêts personnels et patrimoniaux.

Cette diversité des situations rencontrées permet à la FNAT d'appréhender la protection juridique dans toute sa complexité humaine, sociale et juridique.

L'ensemble des mesures de protection représenté

Les services adhérents mettent en œuvre l'ensemble des dispositifs de protection juridique prévus par le Code civil : sauvegardes de justice ; curatelles ; tutelles ; mesures d'accompagnement ; mandats spéciaux ; mesures exercées dans le cadre des dispositifs judiciaires ou conventionnels de protection.

Cette pluralité de mesures permet aux professionnels d'adapter l'accompagnement au plus près des besoins et de la situation de chaque personne protégée.

La FNAT en quelques mots

Les adhérents de la FNAT

Des structures de tailles et d'histoires diverses

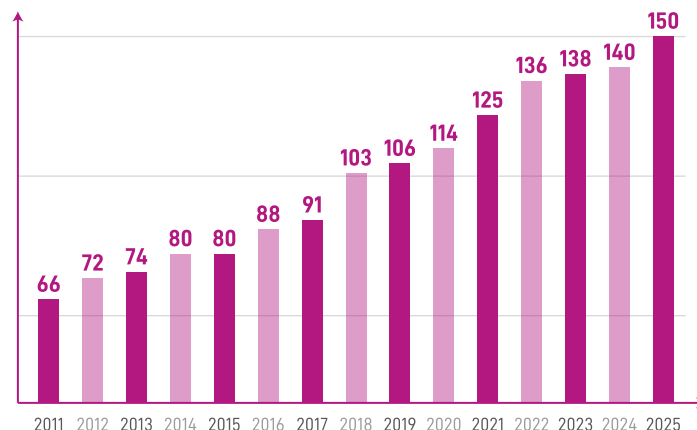
La FNAT fédère des structures très différentes par leur taille (de 200 à plus de 7 000 mesures), leur histoire et leur organisation. Certaines associations gèrent quelques centaines de mesures tandis que d'autres accompagnent plus de 7 000 personnes protégées.

Respectueuse de l'identité et des spécificités de chacun de ses adhérents, la FNAT défend une logique de fédération ouverte et pluraliste. Elle admet les doubles appartenances fédératives et entretient des relations de travail régulières avec d'autres réseaux associatifs et acteurs du secteur médico-social et du handicap (Unaf, Unapei, APAJH, MSA ; Fédération Santé Mentale, etc.)

Les professionnels intervenant au sein des services MJPM adhérents à la FNAT sont majoritairement issus des champs du travail social, du droit, de la gestion ou de l'accompagnement médico-social.

Ils exercent leurs missions dans un cadre réglementé et disposent des qualifications requises pour exercer les fonctions de mandataire judiciaire à la protection des majeurs : Licence professionnelle MJPM.

Au-delà des exigences de qualification initiale, la



FNAT accompagne activement la montée en compétences des professionnels à travers : la formation continue ; le développement d'outils métiers ; les travaux sur l'éthique professionnelle ; la structuration du contrôle interne ; la diffusion des bonnes pratiques ; l'accompagnement des services dans leurs démarches qualité et d'évaluation.

Une fédération en mouvement

La FNAT connaît depuis plusieurs années une dynamique de développement soutenue, portée par l'évolution des besoins des personnes vulnérables ; l'augmentation du nombre de mesures de protection ; les transformations du cadre juridique et budgétaire ; les attentes croissantes des professionnels et des associations du secteur.

Cette dynamique se traduit par le renforcement des actions de la Fédération, l'élargissement des services proposés aux adhérents et la structuration de nouveaux espaces de réflexion et d'expertise.

La FNAT en quelques mots

Les adhérents de la FNAT

Une gouvernance associative et des espaces d'expertise

Comme toute association relevant de la loi du 1er juillet 1901, la FNAT est administrée par un **Conseil d'Administration et un Bureau** issus de ses adhérents.

La richesse de sa gouvernance repose sur la diversité des profils qui la composent :

Administrateurs bénévoles, directeurs de services, professionnels de terrain et représentants associatifs participent collectivement à la définition des orientations fédérales.

En complément de ses instances statutaires, la FNAT anime plusieurs commissions et groupes de travail permanents permettant d'alimenter la réflexion collective et de produire des propositions concrètes au bénéfice du secteur :

- commission juridique ;
- commission formation ;
- commission communication ;
- commission prospective ;
- groupes de travail techniques ad-hoc (Task Force : Alerte budgétaire) ;
- Groupe de Réflexion Éthique de la FNAT (GREF).

Ces espaces constituent de véritables laboratoires d'idées et d'expertise au service de l'évolution de la protection juridique des majeurs.

Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé

Une fédération mobilisée dans un contexte de profondes mutations

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte particulièrement dense pour le secteur de la protection juridique des majeurs. Entre évolution des besoins sociaux, tensions budgétaires, transformations réglementaires et débats sur l'avenir des politiques publiques de solidarité, la FNAT a poursuivi son engagement avec détermination et responsabilité.

Forte de son ancrage national et de la confiance de ses adhérents, la Fédération s'est affirmée comme un acteur majeur du débat public sur la protection juridique des majeurs. Elle a poursuivi son rôle de représentation, d'alerte (PPL Vidal, alerte budgétaire, etc...), de proposition et d'accompagnement des services MJPM dans un environnement en profonde recomposition.

Une vigilance constante sur les évolutions du secteur

La FNAT s'est particulièrement mobilisée face aux évolutions susceptibles d'impacter les droits des personnes protégées, l'organisation des services MJPM et les équilibres fondamentaux du dispositif de protection juridique.

Dans ce cadre, la Fédération a poursuivi ses actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des décideurs nationaux afin de défendre :

- une protection juridique fondée sur les droits fondamentaux ;
- une approche humaine et individualisée de l'accompagnement ;
- le maintien d'une politique publique garant de l'égalité de traitement ;
- la reconnaissance du rôle essentiel des services MJPM ;
- un financement à la hauteur des enjeux sociaux et démographiques à venir.

La FNAT a également pris toute sa place dans les grands débats nationaux touchant au secteur :

externalisation du contrôle des comptes de gestion, évolution des politiques budgétaires, transformation des dispositifs de protection, place du juge, qualité des accompagnements ou encore enjeux liés au vieillissement de la population.

Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé

Une fédération mobilisée dans un contexte de profondes mutations

Une fédération force de proposition

Au-delà de son rôle de représentation, la FNAT poursuit une stratégie active de production d'outils, de réflexion et d'innovation au service de ses adhérents.

Cette ambition s'est traduite en 2025 par la poursuite ou le lancement de plusieurs travaux structurants :

- développement de l'offre de formation FNAT ;
- travaux sur l'animation d'un espace l'éthique professionnelle et
- appropriation de l'intelligence artificielle ;
- élaboration d'outils de contrôle interne spécifiques aux services MJPM ;
- accompagnement des services dans les démarches qualité (travaux référentiels qualité) ;
- animation des commissions thématiques et groupes de travail ;
- renforcement des actions de communication et de plaidoyer ;
- participation aux travaux nationaux conduits par les administrations et institutions publiques.

Une reconnaissance institutionnelle renforcée

Au fil des années, la FNAT a consolidé sa place d'interlocuteur reconnu et identifié par les pouvoirs publics, les juridictions, les administrations centrales, les acteurs du secteur médico-social ainsi que les partenaires associatifs.

Cette reconnaissance repose sur plusieurs forces :

- son expertise technique et juridique ;
- son ancrage territorial ;
- sa capacité à fédérer les acteurs ;
- sa connaissance fine des réalités de terrain ;
- sa volonté constante de concilier réflexion, pragmatisme et défense des droits des personnes vulnérables.

Les actions et les chantiers de l'exercice écoulé

Une fédération mobilisée dans un contexte de profondes mutations

Des orientations fidèles aux valeurs fondatrices de la Fédération

À travers l'ensemble de ses actions, la FNAT demeure fidèle aux principes qui fondent son engagement depuis plus de quarante ans :

- défendre l'intérêt général ;
- promouvoir une protection juridique respectueuse de la dignité et de la volonté des personnes ;
- soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions ;
- préserver un modèle solidaire et non marchand de la protection juridique ;
- contribuer activement à la construction des politiques publiques PJM de demain.



La commission communication

La commission communication participe à la stratégie de communication interne et externe de la FNAT.

Elle réfléchit et travaille sur les thématiques, outils et supports de communication utilisés par la Fédération. Elle intervient également dans des projets en lien avec l'animation du réseau d'adhérents et apporte, lorsque cela est nécessaire, un appui aux autres commissions sur les aspects communicationnels. Étroitement liée à la communication institutionnelle et stratégique de la FNAT, elle constitue un levier essentiel de valorisation du secteur de la protection juridique des majeurs.

Cette année a été marquée par un renouvellement significatif de sa composition, à la suite des appels à candidatures lancés en mai 2025 par le Conseil d'Administration afin de renforcer les différentes commissions. Cette nouvelle composition, validée lors du Conseil d'Administration du 20 juin 2025, témoigne d'une dynamique collective renforcée.

La commission communication est désormais composée de 12 membres : Virginie Albouy (SHM), Karine Julien (AVSEA), Jean-Christophe Chapelier (ATNA 63), rejoints par Keila Durand (ATG Guyane), Fabienne Gérard (ATIHG), Jean-Robert Klein (CRIFO), Sophie Manquant (ATI 79), Corinne Pothieux (Sauvegarde 71) et Christelle Arbault (ATMP 01). À noter également le retour de Charlotte Duru (AJH) ainsi que la présence amicale de Jean-Pierre Lahaye (ATFPO 75). La commission est toujours animée par Gérard Caillol (ATAHP 04) et Olivier Fischbach (ATIAM), Administrateurs de la FNAT et bénéficie de l'appui de Lina Soufiani, chargée de mission.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année : en mai, juin, septembre (en visioconférence), novembre 2025, ainsi qu'en janvier et mars 2026, principalement en présentiel, la veille des Conseils d'Administration.

Cette nouvelle configuration a permis de partager la stratégie de communication engagée depuis 2023 avec l'appui de l'agence Econovia, d'enrichir le plan d'actions grâce aux contributions des nouveaux membres et de définir les priorités de travail pour l'année.

La commission communication

Les travaux de la commission se sont organisés autour de deux axes complémentaires :

- Un travail continu d'actualisation et d'amélioration des outils existants (site internet, supports de communication, réseaux sociaux, webinaires, newsletters, base documentaire FNATDOC, démarche RSE, objets promotionnels), constituant un socle indispensable mais souvent peu visible
- Le développement de nouvelles initiatives structurantes pour la Fédération

I. Les faits marquants de l'année

La mise à disposition du kit du référent territorial

Un kit réactualisé et harmonisé a été élaboré et présenté lors de la réunion du 29 septembre 2025. Il comprend notamment une lettre de mission, des modèles de documents (courriers, procès-verbaux, présentations), des éléments d'identité visuelle ainsi que les documents structurants de la FNAT. Cet outil vise à renforcer l'accompagnement des référents territoriaux et à homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

Le webinaire sur les réseaux sociaux

La commission communication a organisé en collaboration avec l'agence Econovia et l'agence Portobello un webinaire gratuit à destination des

adhérents de la FNAT le 6 juin 2025 de 10h à 12h intitulé « Réseaux sociaux : Donnez un coup de boost à votre association ! Pourquoi et comment prendre en main vos plateformes sociales ? ».

L'objectif était de présenter les enjeux et l'intérêt des plateformes sociales pour un réseau d'association tutélaires tel que la FNAT, de présenter les plateformes existantes et leurs utilisations ainsi que de présenter une bonne pratique de communication en réseau d'une communication mutualisée en Pays-de-la-Loire / Bretagne où 8 associations se sont associées pour externaliser leurs actions de communication.

Le replay a été diffusé au réseau le 11 juin 2025.

La commission communication

II. Focus sur la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs - 2^e édition



Initiée en 2025 par la FNAT, la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM) s'inscrit désormais comme une action structurante de la stratégie de communication de la FNAT, qui en est propriétaire. Elle conserve son accroche fédératrice : **« 1 million de personnes protégées, 1 million de raisons d'en parler »**.

Cette initiative vise à organiser, sur l'ensemble du territoire, des événements durant une semaine incluant le 7 mars, en référence à la loi du 5 mars 2007. Elle poursuit un double objectif : valoriser la protection juridique des majeurs et fédérer largement les acteurs du secteur, au-delà du seul réseau FNAT.

Cette année et de façon inédite, la SNPJM a été organisée en interfédération avec nos homologues de l'Unaf et de l'Unapei. Ainsi, si la FNAT est restée en pilotage sur toutes les actions engagées, elle a débattu et validé en comité de pilotage ces décisions lors de différentes rencontres organisées le 24 juin 2025, le 26 septembre 2025, le 10 décembre 2025, le 26 janvier 2026 ainsi que plusieurs visioconférences. Par ailleurs, cette

édition se distingue par son inscription à un appel à projets de la DGCS qui est venu en soutien à cette campagne 2026.

Tout au long de l'année, la Commission Communication a été pleinement mobilisée pour la préparation de cette deuxième édition. Dès le mois de mai 2025, les travaux de conception de la campagne ont été engagés, suivis de sa présentation à l'Assemblée Générale en juin.

Dans un mail au réseau du 1er juillet 2025 faisant suite à l'AG du 20 juin et au COPIL du 24, l'affiche officielle et les dates de la SNPJM 2026 ont été diffusées pour permettre une organisation en amont des événements.

À partir de septembre, différents outils opérationnels de communication ont été déployés :

La création du **nouveau site internet** dédié en collaboration avec la graphiste et développeuse Marion Jolly : <http://www.semainenationalepjm.fr>



Scannez-moi !

La commission communication

La création d'un nouveau site internet dédié à la **SNPJM** dont l'architecture a été travaillée et les textes rédigés durant l'été 2025 au siège de la FNAT a pour objectif de présenter la campagne de la SNPJM au grand public et est construit autour de plusieurs parties :



La mise à disposition des **9 vidéos** tournées (cf paragraphe suivant) pour la SNPJM et diffusées via la chaine Youtube de la FNAT.



Un compte à rebours lancé jusqu'au premier jour officiel de la SNPJM.



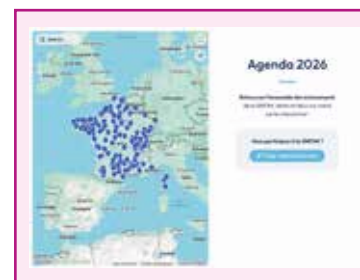
Une présentation des 3 objectifs identifiés depuis la création de la campagne, à savoir **Visibiliser la PJM** par tous, **Sensibiliser aux enjeux** de la PJM en déstigmatisant la personne protégée et **Valoriser les métiers** de la PJM trop souvent méconnus.



Une présentation succincte du projet de la SNPJM organisé en 5 temps :
« Qu'est ce que la Semaine Nationale de la PJM ? » ; « Pourquoi ? » ; « Pour qui ? » ;
« Quand ? » et « Comment participer ? ».



Une présentation de l'**affiche officielle** avec le slogan et les logos de l'Interfédération.



Une carte interactive « Agenda 2026 » des événements optimisée et modernisée.

La commission communication

Espace participant



Une présentation de l'Interfédération dans un paragraphe dédié « Qui sont les organisateurs ? ».



La création d'un **espace participant** avec code unique transmis aux 3 réseaux de l'Interfédération et permettant comme l'an dernier d'accéder à un formulaire d'inscription d'évènement amélioré par rapport à l'édition 2025. Ces informations ont toutes été renseignées par l'équipe du siège de la FNAT sur la carte interactive après vérification des informations.



La boutique spéciale SNPJM 2026 est là !

Vous souhaitez primer vos événements et faire la promotion de la campagne de communication de la SNPJM auprès des adhérents de votre service tout en offrant des supports utiles aux participants ?

Réservez tous les produits personnalisés à l'effigie de la Semaine Nationale de la Protection des Réfugiés (SNPJM) au sein de notre boutique officielle



La création d'une **boutique officielle** mise à disposition au réseau via un catalogue de **11 produits** dès le 10 novembre 2025 comme l'avait préconisé le CA de la FNAT l'an dernier afin de permettre une organisation mieux anticipée dans les services. Cette boutique a été prolongée dans un mail du 10 décembre 2025 jusqu'au 15 décembre 2025 pour passer les commandes d'articles via. Ce catalogue fait suite à un travail de conception et de création initié en commission communication dès le mois de mai 2025 et finalisé au siège durant l'été 2025 en collaboration avec notre partenaire de l'an dernier, l'agence de communication Alizé avec un travail de ciblage de nouveaux objets adaptés en commission et un échange de conception et de validation durant plusieurs semaines.

La mise à disposition du guide pratique des membres Interfédé actualisé et mis à jour en collaboration avec Econovia pour le visuel.

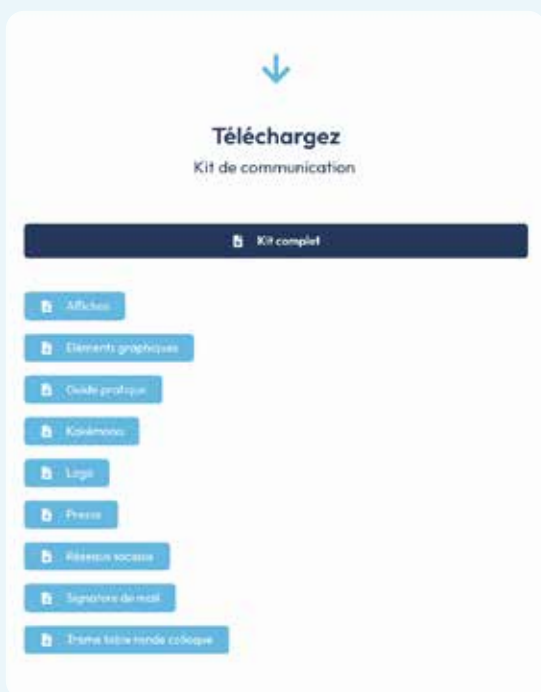
Comme l'an dernier, le guide est divisé en 4 parties et propose une présentation de la SNPJM, ainsi que **les bonnes pratiques et les clés pour choisir son type d'évènement, l'organiser, communiquer avec les outils adéquats et évaluer son évènement.**

Ce guide a été transmis au réseau le 2 octobre 2025 par le biais d'un template spécialement designé sur la plateforme BREVO.



La commission communication

L'enrichissement du kit de communication cette nouvelle interface entièrement dédiée à la SNPJM sera conservée et mise à jour chaque année en respectant la charte graphique de la campagne correspondante et en mettant à jour les articles, cartes, vidéos etc.



L'enrichissement du **kit de communication** diffusé dès le 13 octobre 2025 au réseau et accessible sur l'espace participant avec 22 éléments permettant un gain de temps considérable pour les SMJPM : actualisation des affiches personnalisable avec bande blanche et avec texte, affiche officielle en formats HD et BD, signature personnalisée, kakémono, bannière Facebook, bannière LinkedIn, éléments graphiques du slogan, des guillemets et du logo en plusieurs couleurs pour créer des visuels propres aux associations.

Les nouveautés de cette année : le siège de la FNAT a créé à la suite de recommandations du réseau un modèle de **communiqué de presse**, un **dossier de presse** national, un dossier de presse régional et une **trame de colloque/table ronde**. L'agence Econovia a également mis à disposition une charte graphique.

Tous ces éléments distribués suffisamment en amont pour anticiper une communication structurée sur les territoires ont permis aux adhérents de s'approprier pleinement leurs événements.

La commission communication

Le tournage de 9 vidéos inédites mettant en valeur la PJM

L'équipe de la FNAT a débuté cette année une nouvelle collaboration en vue d'enrichir les outils vidéo de promotion de la campagne de la SNPJM. En effet, Marion Gauffroy, journaliste, ainsi que Christophe Tonin, cadreur et monteur, ont été retenus pour réaliser les tournages et les interviews aux côtés de Lina Soufiani. Cette année, nous avons développé deux nouveaux formats vidéo :

« **À la découverte du métier** », qui met en lumière des professions parfois méconnues ou peu reconnues, afin d'en proposer une autre image et d'informer le grand public sur la diversité des métiers existants et « **Micro-trottoir** », destiné à recueillir l'avis du grand public sur les questions liées à la PJM, souvent bien différentes des idées reçues. Nous avons également poursuivi la série de **duos personne protégée/MJPM** intitulée « Au cœur de la Protection Juridique des Majeurs : témoignage en duo », ainsi que réalisé une vidéo inédite de **présentation de la SNPJM, portée par les trois présidents de l'Interfédération** : Ange Finistrosa pour la FNAT, Bernard Tranchant pour l'Unaf et Luc Gateau pour l'Unapei. Enfin, nous avons souhaité donner la parole à des professionnels de services issus des trois réseaux de l'Interfédération pour les tournages réalisés en service MJPM.



Au total, 9 nouvelles vidéos ont été créées :

3

vidéos

« A la découverte du métier » pour les métiers de directeur d'association tutélaire tournée à l'APJA75 le 18 novembre 2025, d'assistante tutélaire et de responsable qualité en SMJPM tournées à l'Udaf 91 le 19 novembre 2025.

2

vidéos

Vidéos « Micro-trottoir » tournées les 18 novembre et les 2 décembre 2025.

3

vidéos

Vidéos duo pour partager le ressenti et l'effet d'une mesure de protection de la part de ceux qui la vivent (personnes bénéficiant de la mesure) accompagnés de MJPM tournées à l'APJA75 et à l'Udaf 91 les 18 et 19 novembre 2025.

1

vidéos

Vidéo de présentation de la SNPJM 2026 avec les 3 Présidents de l'interfédération tournée le 2 décembre 2025 dans les locaux de l'Ifocap à la FNAT.

La commission communication



Ce colloque a réuni une pluralité d'acteurs du secteur afin de porter collectivement ces messages et d'affirmer la nécessité d'un **engagement public fort et durable** pour la protection des personnes les plus vulnérables.

Le colloque de clôture de la SNPJM le 17 mars

La SNPJM 2026 s'est clôturée le 17 mars 2026 à Paris avec le colloque national organisé en Interfédération intitulé « La protection juridique des majeurs : un enjeu de société, un devoir de solidarité » rassemblant une vingtaine d'intervenants.

Ce temps fort a été pensé par l'Interfédération afin de porter plusieurs messages auprès des pouvoirs publics :

- Le rôle indispensable du secteur de la protection juridique des majeurs
- La pertinence et la **force du modèle associatif** porté par les services mandataires.
- Les défis croissants auxquels le secteur est confronté : augmentation des mesures et complexification des profils accompagnés.
- La nécessité de **préserver l'intervention du juge**, dans un contexte de déjudiciarisation observé dans de nombreux territoires.

La commission communication

Retours de la campagne 2026 de la SNPJM

Cette année signe une participation record à travers toute la France avec **223 évènements** organisés sur le territoire témoignant de l'appropriation croissante de cette initiative et de son rayonnement.

Les premières tendances observées au sein du questionnaire de bilan & satisfaction de la SNPJM 2026 font état d'une **augmentation du nombre de colloques** régionaux ou départementaux organisés sur le territoire avec toujours une forte appétence pour les évènements type **portes ouvertes, conférence/table ronde, café partenaires** ou encore **groupes d'expression**. On note aussi la hausse des **ciné-débats** qui avaient été particulièrement appréciés l'an dernier ainsi que des **interventions extérieures** de type forums pour l'emploi ou forum dédiés aux personnes âgées, tribunaux, lycées ou encore facultés.

Parmi les évènements innovants, on peut citer l'organisation d'une **pièce de théâtre**, co-écrite avec les salariés d'une association tutélaire, un groupe de personnes protégées et une société de production théâtrale, l'organisation d'un **escape-game** sur le thème de la PJM, l'organisation d'un « **Village de la protection juridique des majeurs** » ou encore la mise en place d'un **véhicule itinérant** réalisant des trajets sur plusieurs zones dites « blanches » pour interpeller les citoyens sur la PJM.

Il ressort des échanges une volonté manifeste de **favoriser l'interconnaissance entre les professionnels et les partenaires** sur un même territoire, **de mettre en valeur les métiers de la PJM, de valoriser l'exercice associatif de la PJM** et bien-entendu de permettre **l'expression des personnes en mesure de protection**.

A ce jour, les chiffres recueillis font état de 72,97% d'évènements organisés en collaboration entre plusieurs associations tutélaire, de 64,86% d'évènements organisés avec des partenaires et de 83% d'évènements ayant accueilli des partenaires.

La FNAT tient à saluer l'engagement de l'ensemble des participants qui ont fait de cette seconde initiative une réussite complète.



223 Évènements
organisés

La commission communication

III. Le lancement du format « En direct du CA »

Avril 2026 a marqué la diffusion du premier numéro de ce nouveau support de communication, destiné exclusivement aux adhérents. Cette **lettre d'information stratégique** vise à proposer une synthèse claire et structurée des principales orientations et décisions issues des Conseils d'Administration.

Elle répond à une volonté de :

Renforcer la transparence des instances de gouvernance.

Améliorer la circulation de l'information.

Rapprocher les travaux de la Fédération des réalités de terrain.



Perspectives

L'année 2025-2026 aura été particulièrement dense, marquée par une montée en puissance des actions de communication et par le développement de projets structurants.

La commission communication poursuit ses travaux, notamment autour de la valorisation des métiers de la protection juridique des majeurs. À ce titre, le projet « Les 10 bonnes raisons d'exercer en service MJPM » demeure un objectif fort pour les mois à venir.

Enfin, forte du succès confirmé de la SNPJM, la commission est d'ores et déjà engagée dans la préparation de la prochaine édition. Rendez-vous en 2027 !

Les principales interventions de la FNAT dans les médias

Rétrospective des principales interventions de la FNAT dans la presse

Septembre 2025

Le Média-Social – « Mandataire judiciaires à la protection des majeurs : la formation continue devient obligatoire »

La loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024 a prévu une obligation de formation continue pour les MJPM et les personnels d'encadrement. Un décret du 1^{er} septembre 2025 fixe la durée, le contenu et les modalités de cette formation. « Ce texte vient poursuivre l'engagement de l'Etat dans notre secteur pour tout ce qui est relatif au niveau de qualification et à la formation continue » salue Ange Finistrosa, président de la Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT).



Septembre 2025

Le Média Social – « Services tutélaires : les dotations 2025 doivent intégrer le financement du « Ségur pour tous » »

Après une importante mobilisation du réseau et de l'IFPJM sur ce sujet, l'instruction fixant le cadre de la campagne budgétaire 2025 des SMPJM précise que les DGF doivent désormais tenir compte du financement du Ségur pour tous. Une précision favorablement accueillie par l'IFPJM qui alertait « sur l'engagement de l'Etat non respecté à ce jour sur le financement du Ségur ».



Les principales interventions de la FNAT dans les médias

Octobre 2025

Le Média Social – « Santé mentale et protection juridique des majeurs : comment faire alliance ? »

Face à des majeurs protégés qui souffrent de troubles psychiques, les MJPM se retrouvent souvent bien seuls. Le 9 octobre 2025, lors d'un colloque organisé par la FNAT, des professionnels ont présenté des initiatives permettant de faire face à ces situations dites « complexes ».

Santé mentale et protection juridique des majeurs : comment faire alliance ?



Février 2026

Le Média Social – « Une semaine nationale pour valoriser la protection juridique des majeurs »

« Rendre visible, sensibiliser et valoriser la protection juridique des majeurs (PJM) ». C'est le triple objectif de l'IFPJM (FNAT, UNAPEI, UNAF), qui organise, pour la deuxième année, la « Semaine nationale de la protection juridique des majeurs » du 2 au 8 mars 2026.



Mars 2026

Le Média Social – « Protection juridique des majeurs : « On a du mal à s'y retrouver »

A l'occasion du colloque nationale de clôture de la deuxième édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs, professionnels et experts ont dressé un état des lieux d'un secteur sous tension. Entre déjudiciarisation, manque d'attractivité du métier et complexification des dispositifs, certains appellent à une réforme globale pour redonner lisibilité et cohérence à la protection des plus vulnérables.



La commission juridique

Tout au long de l'année 2025, la commission juridique de la FNAT a poursuivi sa mission essentielle de veille, d'analyse et de production de ressources spécialisées pour les adhérents.

À travers des séances de travail régulières, ses membres – directeur(trice)s de SMPJM, MJPM, chef(fe) de service et juristes -transforment la complexité législative en outils opérationnels pour sécuriser les pratiques des MJPM.

À la suite de l'appel à candidatures lancé par le Conseil d'administration de la FNAT en mai 2025, la composition de la commission juridique a été renouvelée et enrichie par l'arrivée de nouveaux membres. Toujours présidée par Jean-Paul GARDIN (AVSEA) et avec l'appui de Séverine DALLARD, chargée de mission au siège de la FNAT, la commission juridique réunit désormais 14 membres : Alima CHENE SANOGO (MSA TUTELLES 24), Nathalie CLARISSOU (Le PEP19), Timothée GAUDIN (AOGPE SA2P), Laurie GERSENT (SHM), Julie ICARDI (APAM11), Jean-François JOLY (ATMP01), Laetitia LAVENE (CRIFO), Hannah PERSON (SAAJES), Marie POUBANNE (ATIL 37), Jeanne-Marie RENAUD (ATFPO), Géraldine ROBLOT (ATI35), Maud SCHINDELE (APASE), Reshma VAN VLIET (AT66) et Alexandre VOGT (ADTMP).

Le nouveau chantier de la commission : le Focus juridique « Aide Sociale à l'Hébergement »

L'année a été marquée par le lancement de travaux sur un nouveau Focus juridique portant sur la thématique de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH).

Structuré en plusieurs livrets, ce projet vise à couvrir l'intégralité du parcours de la personne protégée :

- **L'entrée dans l'ASH :** Une première fiche, finalisée fin 2025 et diffusé au réseau FNAT en début d'année 2026, précise les modalités de demande et d'admission.
- **La mise en œuvre et le quotidien :** Trois sous-groupes de travail ont été constitués pour traiter des sujets complexes tels que le calcul du reversement, la détermination du « reste à vivre » et les conséquences d'un changement de situation du bénéficiaire de l'ASH (hospitalisation, vente d'un bien...).
- **La fin de la mesure :** Un volet spécifique analysera également les conséquences du décès, notamment les règles de récupération sur succession, les donations et les legs.

A ce stade, la fusion des livrets 2 et 3 est envisagée.



La commission juridique

Une diversification des supports de communication de la Commission

Soucieuse de rendre ses travaux accessibles au plus grand nombre, la commission juridique – encouragée par la commission communication de la FNAT - a innové en 2025 en réalisant une vidéo de présentation de son précédent Focus sur le droit pénal. Ce support pédagogique, complété par une présentation filmée du fonctionnement et de la vocation de la commission, permet de mieux faire connaître ce groupe de travail aux équipes de terrain.

Une veille réactive face aux enjeux de la PJM

La commission est également un espace de réponse aux problématiques concrètes rencontrées par les services. La commission juridique a par exemple pu être interrogée par le réseau sur les enjeux juridiques liés à des thématiques telles que la e-réputations des SMPJM. D'importants questionnements ont également pu être soulevés s'agissant de l'externalisation du contrôle des CRG ou encore concernant la question des logements vacants des majeurs protégés.



Perspectives 2026

L'année 2026 marquera la finalisation et la diffusion de l'ensemble des livrets composant le focus relatif à l'ASH. La commission juridique réfléchit d'ores et déjà aux thématiques qui suivront cet important chantier et prévoit la rédaction de notes d'analyse plus courtes sur la facturation de la vérification des CRG, ou la gestion des biens immobiliers vacants.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

Introduction

Contexte général de l'année 2025

Conséquence directe des nombreuses nouvelles formations co-construites en 2024-2025, l'Organisme de Formation de la FNAT a connu cette année une progression de son activité, marquée par un afflux important des demandes de formation, tout spécialement en format INTRA et INTER REGION. Ceci s'explique par le développement des thématiques concernant un plus grand nombre de professionnels dans les structures.

Cette dynamique confirme la place centrale qu'occupe aujourd'hui la formation au sein de l'offre de service de la Fédération. Axe stratégique historique de la FNAT, l'Organisme de Formation constitue un levier essentiel d'accompagnement des professionnels de la Protection Juridique des Majeurs, au plus près des réalités de terrain et des évolutions réglementaires du secteur.

L'année a également été marquée par une période de transition organisationnelle. En effet, le responsable de formation a quitté ses fonctions en novembre 2025. Durant plusieurs mois, l'équipe du siège s'est fortement mobilisée afin d'assurer la continuité de fonctionnement de l'organisme de formation, jusqu'à l'arrivée de Sylvie Rioux, assistante de formation, le 8 avril 2026. Cette mobilisation collective a permis de

maintenir la qualité de service et le suivi administratif et pédagogique.

À ce jour, le catalogue FNAT compte **26 formations** conçues sur mesure, en collaboration avec des **formateurs experts** rigoureusement sélectionnés. Ces formations s'adressent à **l'ensemble des professionnels** des services MJPM et aux administrateurs impliqués dans les associations. Elles explorent **des thématiques variées**, toujours ancrées dans les besoins concrets des structures et des professionnels.

Certifié Qualiopi depuis juin 2022, ouvert à tous depuis 2024 et proposant un tarif préférentiel à ses adhérents, FNAT FORMATION poursuit son ambition de proposer une offre exigeante, accessible et spécialisée. Les programmes sont co-construits avec les formateurs par la commission formation de la Fédération, composée d'administrateurs et de professionnels du secteur, garantissant une parfaite adéquation entre l'offre de formation, l'actualité de la Protection Juridique des Majeurs et les attentes exprimées par les services.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

I. Présentation générale

A. Les objectifs de l'Organisme de Formation

La FNAT place depuis de nombreuses années la formation au cœur de son projet fédéral. Convaincue que la qualité de l'accompagnement des personnes protégées repose directement sur la montée en compétences des professionnels, la Fédération a construit une offre de formation exclusivement dédiée aux métiers de la Protection Juridique des Majeurs.

Son Organisme de Formation, FNAT FORMATION, s'adresse à **l'ensemble des acteurs du secteur** : mandataires judiciaires à la protection des majeurs, personnels administratifs et comptables, cadres intermédiaires, directions, administrateurs, préposés d'établissement et MJPM individuels.

Le positionnement stratégique de la FNAT repose sur une offre de formation sur mesure, pensée par et pour les professionnels du secteur. Les contenus sont élaborés à partir des besoins exprimés par les adhérents, des évolutions législatives et réglementaires ainsi que des problématiques rencontrées quotidiennement sur le terrain.

Grâce à ce fonctionnement unique, la FNAT conforte sa position de **référence nationale en matière de formation spécialisée en Protection Juridique des Majeurs**.

B. Organisation de l'OF et articulation avec la commission formation

La commission formation constitue le **socle pédagogique** de l'Organisme de Formation FNAT. Véritable instance d'**expertise métier**, elle assure la réflexion stratégique sur l'évolution de l'offre de formation, l'identification des besoins émergents et la construction de nouveaux parcours pédagogiques.

La commission formation intervient principalement sur le volet pédagogique, tandis que le siège de la FNAT assure le pilotage administratif, financier, organisationnel et qualité de l'Organisme de Formation. Cette articulation étroite permet d'associer expertise métier, rigueur de gestion et amélioration continue.

L'équipe du siège, en référence de Lina Soufiani, chargée de mission dédiée à la formation, assure ainsi la mise en œuvre opérationnelle des sessions, le suivi des formateurs, la gestion des inscriptions, le pilotage qualité, la certification Qualiopi ainsi que le développement stratégique de l'offre.

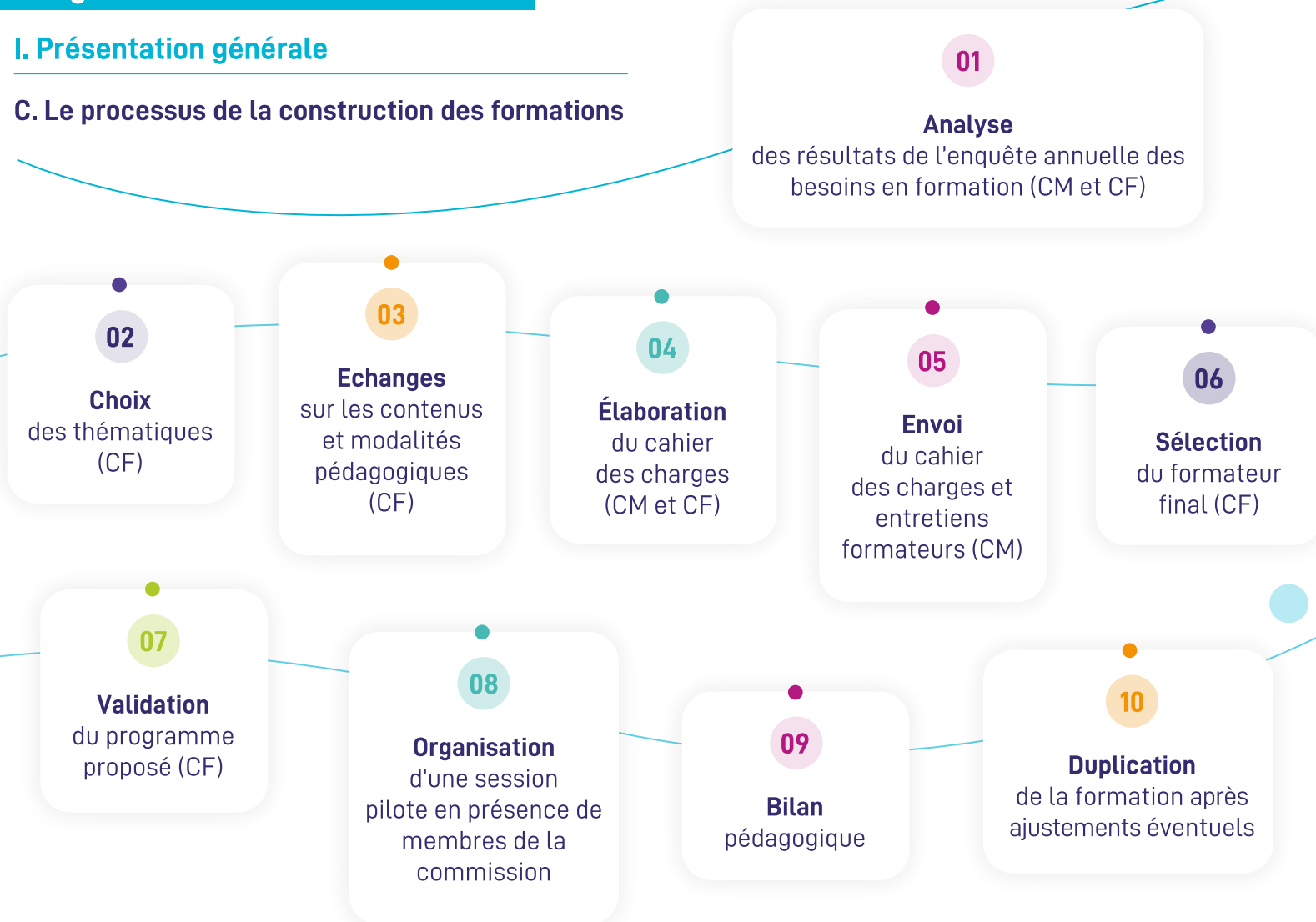
Cette organisation permet aujourd'hui à FNAT FORMATION de conjuguer agilité, réactivité et haut niveau d'exigence, dans un contexte de croissance soutenue de l'activité.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

I. Présentation générale

C. Le processus de la construction des formations



La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

II. Mission et développement de la commission formation

Instance indispensable au fonctionnement de FNAT FORMATION, la commission formation poursuit son rôle de **pilier pédagogique de l'Organisme de Formation**. Elle constitue un espace de réflexion, d'analyse et de co-construction permettant de garantir la pertinence et la qualité de l'offre proposée aux professionnels de la PJM.

Ses missions demeurent identiques : identifier les besoins émergents du secteur, concevoir de nouvelles formations, actualiser les contenus existants, sélectionner les formateurs partenaires et assurer le suivi qualitatif des sessions pilotes. Elle intervient également dans l'analyse des retours terrain, l'exploitation de l'enquête annuelle des besoins en formation ainsi que dans la prospective liée aux évolutions réglementaires du secteur.

La fréquence des réunions reste soutenue afin de maintenir cette dynamique. La commission se réunit à raison d'une fois par mois, à l'exception du mois de mars, déjà fortement mobilisé par l'organisation des événements de la Semaine Nationale de la PJM sur l'ensemble du territoire, ainsi que durant la coupure estivale. Cette année, la commission s'est réunie à 11 reprises, témoignant de l'intensité du travail mené et de l'engagement constant de ses membres.

L'année 2025 a également été marquée par le renouvellement des membres des commissions de la FNAT à compter de septembre.

La commission formation conserve à sa référence Patrice Gauthier (ATMP53) et Hélène Rascoussier (AT15), dont l'animation et l'implication assurent la continuité des travaux engagés.

Les membres historiques poursuivant leur engagement sont Aïda Bouraoui (UTML), Anne-Marie Braun (Geranto Sud), Michel Pucheu (APTIM), Christophe Clerc (AssTRA), Vincent Fleury (APJA75), Jean-Pierre Lahaye (ATFPO) ainsi que Joanna Portal (ATM).

La commission a également eu le plaisir d'accueillir de nouveaux membres : Thibault Court (ATIAM), Sylvie Merlier (ATRD), Frantz Remi (ADAFAE), Delphine Robin (ADAPEI ARIA) et Damien Tony (ATG Guyane), venant enrichir les échanges par la diversité de leurs expériences et de leurs territoires.

L'ensemble de ces travaux est mené avec l'appui de Lina Soufiani, chargée de mission au siège de la FNAT, qui assure la coordination entre les réflexions pédagogiques de la commission et leur mise en œuvre opérationnelle au sein de l'Organisme de Formation.

Cette méthode de travail collaborative constitue l'une des grandes forces de FNAT FORMATION : chaque formation naît d'un besoin réel, identifié par les professionnels eux-mêmes, puis fait l'objet d'une construction rigoureuse avant sa diffusion au réseau.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT



Les orientations prises en 2025-2026

Les orientations stratégiques développées dans le projet fédéral FNAT 2024-2028 et développées par la commission formation restent fidèles à la trajectoire engagée ces dernières années : ouvrir toujours davantage le catalogue à l'ensemble des métiers exercés en service MJPM et répondre aux nouveaux enjeux structurels du secteur.

Parallèlement, la commission poursuit un important travail de fond autour de la **démarche continue de la qualité** menée dans les structures, notamment dans le cadre des exigences légales. L'amélioration continue de la qualité, la structuration des démarches internes et l'accompagnement des services sur ces enjeux constituent désormais des axes majeurs de développement.

L'année a également été marquée par une forte **multiplication des webinaires**, devenus un outil complémentaire essentiel pour diffuser rapidement des informations pratiques et répondre aux besoins immédiats du réseau. Plusieurs rendez-vous ont ainsi été proposés : le webinaire du 6 juin 2025 consacré aux réseaux sociaux, le webinaire de rentrée budgétaire du 23 septembre 2025, le webinaire sur la déclaration des impôts du 22 avril 2026, celui consacré à la mission interministérielle sur la PJM le 21 mai 2026 ainsi que le webinaire sur la vérification des comptes de gestion du 29 mai 2026.

Autre chantier structurant de l'année : la construction d'un **guide d'utilisation de l'intelligence artificielle en Protection Juridique des Majeurs**, élaboré avec la commission formation et le cabinet Epsilon Melia. Diffusé au réseau le 4 février 2026, ce document vise à accompagner les professionnels dans l'usage raisonné, sécurisé et éthique des outils d'IA dans leurs pratiques quotidiennes.

Enfin, l'**enquête annuelle des besoins en formation** a été lancée le 21 avril 2026. Véritable outil de pilotage stratégique, elle permettra de nourrir les orientations du futur catalogue 2027.

En parallèle, la **veille réglementaire et pédagogique** reste assurée en continu par le siège de la FNAT, notamment via la rubrique « Formation » du site internet, qui relaie les nouveautés de l'OF, les actualités légales et réglementaires ainsi que les retours d'expérience issus des sessions de formation régulièrement organisées sur le territoire.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

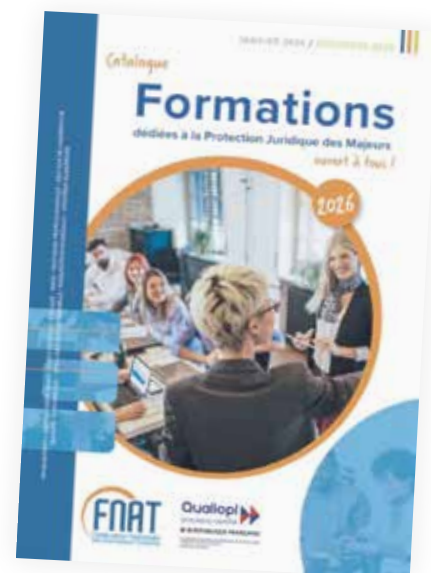
III. Activité de l'Organisme de Formation

Une offre de formation en constante expansion

Le nouveau catalogue de formation 2026, diffusé le 22 juillet 2025, illustre ce développement et cette volonté de modernisation et de lisibilité renforcée. Entièrement revu, il propose une présentation plus **chaleureuse**, plus **accessible** et davantage centrée sur **l'expérience utilisateur**, tout en conservant la clarté nécessaire à la lecture de l'offre. Une mise à jour a été réalisée le 29 janvier 2026 afin d'intégrer les nouvelles dates de sessions et les ajustements pédagogiques et graphiques. Le catalogue est consultable en ligne et téléchargeable à la page formation du site internet de la FNAT.

L'accent reste particulièrement mis sur les **formations en INTRA**, fortement plébiscitées par les adhérents, ainsi que sur le **développement des formats INTER régions**, qui favorisent les échanges de pratiques entre professionnels d'un même secteur et permettent de mutualiser les moyens financiers.

L'année 2025-2026 a confirmé la forte dynamique de développement engagée par FNAT FORMATION. Portée par la création de **7 nouvelles formations**, l'offre continue de s'enrichir pour répondre toujours plus finement aux attentes des professionnels et aux transformations du secteur.



Des thématiques ciblées et adaptées au terrain

En 2025-2026, la FNAT a enrichi son offre de formation avec l'intégration de sept nouveaux modules :

- **Management et autodétermination** : Soutenir le développement de la participation dans les SMJPM
- **IA au quotidien dans en PJM** : éthique, sécurité et bonnes pratiques
- **Comptabilité tutélaire**
- **Gestion du temps et des priorités en PJM**
- **Addiction en PJM**
- **Elaborez vos plans** : continuité et reprise des activités en PJM
- **Sensibilisation au RGPD et Archivage en PJM**

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

III. Activité de l'Organisme de Formation

Ces formations portent notamment sur des enjeux actuels tels que le management et l'autodétermination, l'usage de l'intelligence artificielle au quotidien dans un cadre éthique et sécurisé, ainsi que la comptabilité tutélaire. Elles abordent également des compétences transversales essentielles, comme la gestion du temps et des priorités, la prise en compte des situations d'addiction, ou encore l'élaboration de plans de continuité et de reprise d'activité. Enfin, une sensibilisation au RGPD et aux bonnes pratiques d'archivage vient compléter ce catalogue approfondi, témoignant de l'engagement de la FNAT à accompagner les professionnels face aux exigences réglementaires et aux transformations du secteur.

Cette expansion illustre la volonté de l'organisme de formation de proposer une offre **toujours plus étendue et en phase avec les évolutions des pratiques professionnelles** en protection juridique des majeurs (PJM).

Parmi les nouveautés particulièrement marquantes figure la formation « **Gestion du temps et des priorités en PJM** », lancée les 1er et 2 décembre 2025. Répondant à une très forte demande des services confrontés à des enjeux organisationnels importants, cette formation a rencontré un excellent accueil et enregistré un très fort taux de satisfaction.

Autre lancement important : la formation « **IA au quotidien en PJM : éthique, sécurité et bonnes pratiques** », lancée les 26 et 27 novembre 2025. Dans un contexte où les usages de l'intelligence artificielle se développent rapidement dans les pratiques professionnelles, cette formation permet d'aborder les enjeux éthiques, réglementaires et opérationnels liés à ces nouveaux outils, tout en accompagnant les professionnels vers des usages sécurisés et adaptés.

Parallèlement, certaines formations font déjà l'objet d'une très forte demande, notamment en format INTRA et INTER régions. C'est le cas de « **Élaborez vos plans : continuité et reprise des activités en PJM** », particulièrement sollicitée par les encadrants, directions et responsables qualité ou encore de la formation dédiée à l'IA.

Citons également les 2 dernières sessions pilote réalisées les 24 et 25 février 2026 pour « **Addictions en PJM** » et les 17 et 18 mars 2026 pour « **Comptabilité tutélaire** », formation dédiée pour la toute première fois spécifiquement au personnel comptable des SMJPM, qui promettent un beau démarrage.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

III. Activité de l'Organisme de Formation



Exemple de fiche formation au catalogue

Des méthodes pédagogiques variées et adaptées

La qualité des formations FNAT repose également sur une approche pédagogique particulièrement diversifiée, pensée pour favoriser l'appropriation concrète des contenus par les apprenants.

Les formations, selon leurs thématiques, alternent **pair-aidance, apports théoriques, études de cas, mises en situation, analyses de pratiques, exercices collaboratifs, retours d'expérience entre pairs et outils directement transposables dans les structures. Cette pédagogie active** permet de sortir d'un modèle purement descendant pour privilégier l'échange, la confrontation des pratiques et l'intelligence collective.

Les sessions pilotes, auxquelles sont présentes a minima 2 membres de la commission formation, demeurent une étape essentielle de ce processus : elles permettent d'évaluer la pertinence pédagogique du contenu, la qualité de l'animation, l'adéquation avec les besoins de terrain et les éventuels ajustements à opérer avant la diffusion plus large de la formation.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

III. Activité de l'Organisme de Formation

Une maîtrise complète du progiciel Digiforma

La digitalisation engagée ces dernières années est désormais **pleinement intégrée au fonctionnement quotidien** de l'Organisme de Formation.

L'ensemble de l'équipe du siège s'est progressivement approprié le progiciel Digiforma, permettant aujourd'hui une **gestion fluide, centralisée et sécurisée** de l'ensemble du processus de formation, de l'inscription jusqu'à la facturation.

Cet outil permet un suivi individualisé et une automatisation importante des tâches administratives (convocations, conventions, espaces extranet avec supports, émargement digitalisé, QCM associés etc...).

Digiforma permet également un pilotage renforcé de la qualité : suivi des absences, relances automatiques, incidents éventuels, analyse de la progression pédagogique, consolidation des résultats de satisfaction et traçabilité complète des actions menées.

Cette montée en compétences de l'équipe du siège sur l'outil constitue aujourd'hui un véritable levier de professionnalisation et d'amélioration continue.

IV. Perspectives

L'année 2026-2027 s'inscrit dans la continuité d'une dynamique de développement forte, avec une ambition claire : consolider la position de la FNAT comme **acteur de référence de la formation spécialisée en Protection Juridique des Majeurs**.

Une session pilote aura lieu les 18 et 19 juin 2026 sur la thématique « Management et autodétermination : Soutenir le développement de la participation dans les SMJPM ».

5 nouvelles formations sont actuellement en cours de construction autour de thématiques particulièrement attendues : l'accompagnement tuteur, la posture professionnelle face aux troubles psychiques, la gestion de la crise psychique, la prévention de la maltraitance ainsi que les enjeux RH en PJM. Ces projets illustrent la volonté constante d'adapter l'offre aux évolutions du secteur et d'anticiper les besoins des structures.

Cette exigence de qualité repose sur un **processus de construction sur mesure** désormais solidement éprouvé. Le circuit de validation associant la Commission Formation, la chargée de mission et l'assistante de formation demeure un véritable marqueur de l'identité de FNAT FORMATION. Ce fonctionnement rigoureux permet de garantir la **pertinence des contenus, la qualité pédagogique et l'adéquation avec les attentes du terrain**.

La commission formation et pratiques professionnelles

L'organisme de Formation FNAT

IV. Perspectives

L'enjeu reste également d'élargir encore davantage l'offre à tous les métiers exercés au sein des services MJPM, y compris les administrateurs associatifs qui jouent un rôle essentiel dans la gouvernance et le pilotage des structures.

Par ailleurs, un renforcement important de la communication autour des formations devra être poursuivi. La valorisation du catalogue, des sessions organisées, des retours d'expérience et des nouvelles formations constitue désormais un axe stratégique à part entière. Une présence renforcée sur LinkedIn, sur le site internet, dans la newsletter fédérale ainsi que par des campagnes de relance ciblées auprès du réseau permettra de mieux faire connaître l'offre et d'accompagner encore davantage les adhérents dans leurs projets de formation.

Enfin, le décret n° 2025-874 du 1er septembre 2025 applicable au 1er janvier 2027 relatif à la durée, au contenu et aux modalités de la formation continue obligatoire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ainsi que des personnels d'encadrement des services met en lumière la nécessité d'une structuration forte de l'offre de formation du secteur. La FNAT entend pleinement se positionner sur cette évolution structurante, en développant des formats complémentaires : présentiel, webinaires, modules courts et e-learning.

Les chiffres à retenir sur l'activité de mai 2025 à mai 2026

7 nouvelles formations

102 sessions dispensées

70 formations en INTRA

10 formations en INTER (Paris)

22 formations en INTER SERVICE (région)

1 285 personnes formées

13 838 heures de formation réalisées

26 formations au catalogue

5 webinaires réalisés

Top 3 des formations en 2026 (à date de mai 2026) :

1. De l'éthique à la pratique professionnelle du MJPM : **16 formations**
2. Gestion des priorités en MJPM : **13 formations**
3. IA au quotidien dans un SMJPM, éthique, sécurité et bonnes pratiques : **10 formations**

Top 3 des formations en 2025 :

1. De l'éthique à la pratique professionnelle du MJPM : **24 formations**
2. L'aide sociale départementale en établissement et à domicile : **23 formations**
3. Comprendre les modes d'expression des troubles psychiques : **12 formations**

Le GREF

Faire vivre l'éthique au cœur des pratiques professionnelles

Espace de partage et de soutien méthodologique, le Groupe de Réflexion Éthique de la FNAT (GREF) s'est imposé comme un pilier essentiel pour accompagner les services de protection juridique face aux dilemmes du quotidien.

Plusieurs réunions du GREF sont venues marquer l'année 2025 :

06/01 : Rencontre en visioconférence du GREF

30/01 : Réunion à Paris – Livre Accompagnement : validation de l'apport juridique au livre

02/06 : finalisation du livre et validation du BAT

19/11 : installation du nouveau GREF

Sous la référence de Bénédicte CEZARD (GRIM 69) avec l'appui de la chargée de mission de la FNAT, Séverine DALLARD, le GREF compte 16 membres : Joëlle BEGON (ATNA), Edith CONSTANCIN (RESO), Anne-Aymone CRASTES (ASSTRA), Sandra CUCINOTTA (AREAMS), Anne DELUCQ (ATI35), David JEZEQUEL (ARIANE FALRET), Nadège HALBOUT (ADEI-ADPP), Johana LE BORGNE (ELIANCE), Cécile LE GOFF BENETEAU (ACAP 22), Emeline MUTIN (AJPC), Antoine PERALDI (Axe Majeur-ATM), Eloïse ROUSSELET (ADAPEI-ARIA), Arthur TIEPLAKOFF (ATRC 37), Morgane WOLOCH (ATIL 37), Béatrice LANIO (CRIFO) et Ange FINISTROSA (ATG).

Les thèmes abordés

Les trois premières réunions de l'année 2025 ont permis de finaliser et d'éditer le livre consacré à l'accompagnement :

« L'accompagnement tutélaire : protection et autodétermination ».

Les travaux de la commission

La commission a été accompagnée jusqu'à l'édition du livre par Socrates et Jean-Jacques Nilles, qu'elle remercie particulièrement pour leur accompagnement sur le long terme. Celui-ci a permis de mettre en avant l'ensemble des spécificités de l'accompagnement au sein d'une mesure de protection juridique.

Réalisations / Productions

Édition du livre : « L'accompagnement tutélaire : protection et autodétermination »

Questions faisant débat

De nombreux débats ont émergé autour de la notion d'accompagnement dans le cadre du mandat de protection juridique. Le choix a été fait de travailler à partir de situations concrètes, en s'appuyant sur le partage d'expériences des personnes concernées et des MJPM.

Cette démarche a permis de définir un cadre d'intervention, qui doit toutefois être régulièrement interrogé et ajusté.

Le GREF

Objectifs et enjeux pour l'année à venir

Deux objectifs principaux ont été identifiés :

Développer et diffuser la réflexion éthique au sein des SMJPM, en associant à la fois les professionnels et les personnes protégées.

L'ambition est que le GREF puisse servir de support méthodologique et d'espace de partage, afin de renforcer l'harmonisation des pratiques dans un contexte institutionnel diversifié.

La nécessité de traduire concrètement ces réflexions sur le terrain est soulignée, notamment par la formation des équipes et la valorisation de la parole des personnes protégées.

- Lancement d'un **questionnaire auprès des services et des directions** afin de faire un état des lieux du développement de la culture éthique au sein des structures ;
- Travail sur de **nouveaux supports de réflexion éthique**, afin de les rendre plus accessibles (podcasts, vidéos, etc.).

Engager une réflexion sur la notion d'autodétermination, dans un contexte d'enjeux politiques majeurs, notamment liés au vieillissement de la population.

La protection juridique est envisagée comme un soutien à l'autodétermination des personnes protégées.

Le GREF exprime le souhait d'être accompagné, à la fois sur le développement de nouveaux supports et sur la question de l'autodétermination, notamment par le biais de formations.

L'objectif final à ce titre est de parvenir à l'élaboration d'un **cahier du GREF consacré à l'autodétermination**.

La commission prospective

Anticiper et dessiner les contours de la PJM de demain

Lancée dans le cadre du projet fédéral de la FNAT, le Conseil d'Administration a donnée pour mission, à la commission prospective pilotée par Frédéric NORGUET (ASPAM 49) avec l'appui de Séverine DALLARD, chargée de mission à la FNAT et le précieux accompagnement de Pierre Georges SCHMIEDER-BERGANTZ du Cabinet Consol & Cie de projeter les évolutions du secteur de la protection juridique des majeurs (PJM). Loin d'être un exercice de prédiction, cette démarche se veut une boussole stratégique permettant d'anticiper les mutations pour mieux éclairer les choix politiques et techniques de la fédération. Dernière-née des commissions de la FNAT, ce groupe de travail est composé de 16 membres (Karine BOILLEY (ATMP 26), Constance CHATELIN (SIP59), Marie-Alix DE SAGEY (MAEVAT), Julie BERTAUD (ARTEMIS), Laetitia FONTECAVE (APOGE), Jean-Loup HEBRA (RESO 31), Emilie LEBOCY (ATMP 53), Alexandre LEDEME (ATRC 86), Elise MARTIN (ATMP du Rhône), Farida MOUDA (ATMP 76), Patrick POZO (GRIM), Philippe SANCHEZ (Une main pour tous), Nathalie STEFANIAK (APM 22), Claudie SWIERGIEL (ASRL), Alexia TOTT (AVSEA) et Bernard TRUNO (Croix Marine 63)), tous professionnels du secteur de la protection juridique des majeurs (directeur(trice)s, MJPM, membres de la gouvernance associative des SMPJM...). Très active, cette commission se rassemble à un rythme mensuel depuis sa création officielle en janvier 2026.

Une méthodologie pour explorer les futurs

Les travaux s'articulent autour de l'exploration de quatre trajectoires :

- le futur **probable** (évolutions déjà perceptibles),
- le futur **possible** (scénarios de rupture),
- le futur **plausible** (tendances cohérentes)
- et, surtout, le futur **souhaitable**, qui constitue le cap sociétal à défendre.

Après plusieurs rencontres, la Commission est entrée dans une phase active d'analyse structurée en trois étapes clés : **explorer, élaborer des scénarios et choisir les orientations** à présenter au Conseil d'administration.

Cinq axes de réflexion majeurs

Pour couvrir la complexité des enjeux, la réflexion a été déclinée en sous-commissions thématiques :

- **Privatisation et rôle de l'État** : les travaux portent ici sur les équilibres à trouver dans l'organisation et le pilotage des missions, ainsi que sur leurs évolutions dans un environnement en transformation.
- **Gouvernance et modèle associatif** : les échanges interrogent notamment les modalités de gouvernance et les évolutions possibles du modèle associatif, dans une logique d'adaptation et d'ouverture.

La commission prospective

Anticiper et dessiner les contours de la PJM de demain

Cinq axes de réflexion majeurs

Pour couvrir la complexité des enjeux, la réflexion a été déclinée en sous-commissions thématiques :

- **Mutations et numérique** : la commission explore dans cette sous-commission les transformations en cours, notamment liées aux évolutions technologiques, et leurs impacts sur les pratiques professionnelles.
- **Attractivité et compétences** : les réflexions s'attachent ici aux enjeux de ressources humaines, d'évolution des métiers et de valorisation des compétences.
- **Financement** : les travaux portent sur les modèles de financement et leurs perspectives d'évolution, dans un contexte en mutation.

Vers un plaidoyer engagé

L'ambition finale de ces travaux est de structurer un **plaidoyer fort** orienté vers un futur souhaitable, où l'expertise des services de protection juridique est pleinement reconnue et objectivée. Les prochaines étapes prévoient une série d'auditions d'experts, de partenaires institutionnels et de personnes protégées pour affiner ces scénarios et porter haut la vision de la FNAT.



La FNAT en région

Île-de-France

Tout au long de l'année 2025, les adhérents FNAT d'Île-de-France ont consolidé une réflexion collective pour répondre aux spécificités de leur région. Portée par son binôme de référentes, **Bouchra MAKRANI (Ariane Falret)** et **Mélanie JOLY (ATFPO)**, la FNAT-IDF s'est ainsi réunie :

- Le 31 janvier 2025 au sein des locaux de l'ATSM77,
- Le 28 mars 2025 au sein des locaux de la FNAT,
- Le 27 juin 2025 au sein des locaux de la FNAT,
- Le 26 septembre 2025 au sein des locaux de la FNAT,
- Le 5 décembre 2025 au sein des locaux de l'ATE,
- Le 30 janvier 2026 au sein des locaux de l'ATFPO,
- Le 10 avril 2026 au sein des locaux de l'ADIAM.

L'attractivité et la formation : anticiper les mutations du métier

Les services du groupe FNAT-IDF espèrent du déploiement de la **Licence professionnelle MJPM** une meilleure attractivité du secteur auprès des étudiants et futurs professionnels. L'Université Paris Cité a accueilli sa première promotion en septembre 2025, tandis que l'Université d'Évry prépare l'ouverture de ce nouveau diplôme pour 2027. Parallèlement, les réflexions du groupe autour du nouveau décret sur **la formation continue** obligatoire témoignent de la volonté de professionnaliser durablement les équipes.



Les actions collectives de la région

La région a également affirmé son rôle de relais d'influence en engageant des actions de plaidoyer concrètes.

- Un **courrier commun** a été adressé aux ministères et aux préfets pour signaler les blocages majeurs liés à l'accompagnement des **personnes protégées sans titre de séjour ou sans identité certaine**.
- De même, une mobilisation régionale a été lancée pour alerter la **CNAF et les CAF** sur les dysfonctionnements liés aux changements de RIB et dénoncer la dégradation des relations avec les établissements bancaires.

La FNAT en région

Île-de-France

L'année 2025 a également été marquée par des initiatives innovantes, telles que le partenariat avec la **Banque de France** ayant permis d'assurer le suivi - par plusieurs professionnels des SMPJM d'IDF - d'un programme d'éducation financière !

La Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs en IDF

Les SMPJM adhérents d'IDF se sont également fortement mobilisés pour la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs 2026 avec de nombreux événements (des journées « citoyennetés dans l'Essonne, la tenue d'un « bar à CV » dans une gare parisienne...) ayant permis de rendre visible l'engagement des professionnels et de renforcer les liens avec les partenaires territoriaux !



Hauts-de-France

Le groupe FNAT Hauts-de-France, réunissant 8 associations adhérentes, a officiellement lancé sa dynamique régionale au cours de cette année. Cette nouvelle structuration territoriale est portée par un binôme de référentes composé de Sabrina Kierzunska, directrice de l'Atinord, et Isabelle Delaby, directrice de l'ASAPN. Dès son installation, le groupe a affirmé sa volonté de renforcer les coopérations régionales et de développer des espaces d'échanges autour des enjeux communs rencontrés par les services mandataires.

La réunion d'installation de la région s'est tenue le 17 janvier 2025, en présence d'Ange Finistrosa et Hadeel Chamson, et a permis de procéder à l'élection des deux représentantes régionales. Une nouvelle rencontre a ensuite été organisée le 2 décembre 2025, avant une troisième réunion le 24 mars 2026. Cette dernière a donné lieu à des échanges nourris autour des retours de la Semaine Nationale de la PJM, des pratiques observées concernant le contrôle des comptes rendus de

La FNAT en région

Hauts-de-France

gestion, des dernières évolutions jurisprudentielles ainsi que des projets de formations inter-services.

Au fil des rencontres, plusieurs thématiques structurantes ont été abordées par les membres du groupe, parmi lesquelles la création de la licence professionnelle de Lille, les budgets et le dialogue de gestion, l'éthique et les limites du mandat, les projets immobiliers, les outils numériques ou encore les travaux de la Commission nationale. Les échanges ont également permis de construire une feuille de route régionale et de favoriser le partage de documents, d'outils et de bonnes pratiques entre associations.

Pour l'année à venir, le groupe FNAT Hauts-de-France souhaite poursuivre le développement de l'interconnaissance entre les associations du territoire afin de renforcer les coopérations régionales. Les membres entendent également participer activement aux travaux du schéma régional, continuer à contribuer à la création de la licence professionnelle de Lille et encourager la mobilisation de l'ensemble des associations lors de la prochaine Semaine Nationale de la PJM.



Normandie

Initiée par deux rencontres fondatrices en 2024, la dynamique de la FNAT en région Normandie a pris une nouvelle ampleur en 2025. Structurées autour des enjeux nationaux et des réalités territoriales, ces rencontres régionales ont pour objectif de favoriser les temps de partage et d'échange, tout en transformant les ambitions communes en actions concrètes au bénéfice des majeurs protégés et des professionnels du secteur.

Sur la période 2025-2026, la FNAT Normandie s'est réunie à cinq reprises :

- le 28 janvier 2025, dans les locaux du service ATC de l'ACSEA à Lisieux ;
- le 19 mai 2025, dans les locaux du CMBD au Havre ;
- le 6 novembre 2025, dans les locaux de l'ADAEA à Évreux ;
- Le 20 janvier 2026 au sein des locaux de la MSA Tutelles 27 à Evreux ;
- Le 24 mars 2026, dans les locaux du service ATC de l'ACSEA à Caen.

Au cours de l'année, les adhérents FNAT de la région Normandie se sont particulièrement mobilisés autour de plusieurs thématiques majeures.

La FNAT en région

Normandie

L'attractivité et la formation : des priorités stratégiques

L'attractivité des métiers demeure un axe central. Le déploiement de la licence professionnelle MJPM, portée par les universités de Rouen et de Caen, constitue un levier essentiel pour développer un vivier de professionnels qualifiés.

Innover pour renforcer la qualité et l'éthique

La région Normandie affirme sa volonté de placer l'éthique au cœur des pratiques. Plusieurs services, tels que la MSA Tutelles 27, l'ACSEA ou l'ATMP76, ont ainsi engagé la mise en place de comités ou de chartes éthiques. Par ailleurs, des projets innovants, comme le Pôle ressources majeurs protégés seinomarin (porté par l'ATMP76, le CMBD, l'AHAPS et l'UDAF76), illustrent une coopération territoriale renforcée, au service du traitement des situations complexes et du développement de la pair-aidance.

Une expertise partagée face aux évolutions du secteur

Les réunions régionales ont également permis de mutualiser les réflexions sur plusieurs sujets

techniques structurants, tels que l'externalisation du contrôle des CRG ou les enjeux liés à l'attractivité du secteur. Ces échanges contribuent à sécuriser les pratiques et à renforcer la stratégie d'influence de la FNAT auprès des autorités de financement et de contrôle.

Enfin, forte du succès de la première édition de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM) en 2025, marquée par une forte mobilisation des services de la région, la dynamique s'est poursuivie avec un engagement maintenu des adhérents normands pour l'édition 2026 ! De nombreux événements ont ainsi été organisés tout au long de la semaine : **brunchs partenaires, valorisation d'actions autour de la pair-aidance, journées portes ouvertes...**

La FNAT en région

Grand Est

Les adhérents FNAT de la région Grand Est ont consolidé une réflexion collective pour répondre aux défis de leur territoire. **Au cours de 4 rencontres régionales tenues :**

- Le 12 septembre 2025,
- Le 11 décembre 2025,
- Le 27 mars 2026
- Le 29 mai 2026

Les services de la région Grand Est ont pu évoquer le déploiement du nouveau Schéma Régional 2026-2030, ces échanges ont permis de dresser le constat d'une forte augmentation du nombre de mesures et d'une complexification croissante des situations prises en charge. Les services expriment également une forte déception quant aux modalités de consultation retenues, organisées département par département et ne permettant pas à chacun de s'exprimer, certains n'ayant pu y participer faute de places disponibles !

Ces réunions ont également été l'occasion d'aborder des sujets techniques cruciaux pour la sécurisation des pratiques professionnelles. La délégation a notamment mené un travail approfondi sur la gestion des « **comptes de passage** », distingués des comptes pivots illégaux, afin de permettre aux majeurs d'accéder aux achats

dématérialisés malgré les obstacles bancaires. Par ailleurs, une position ferme a été adoptée concernant le calcul des émoluments liés au patrimoine immobilier : les services militent pour que cette tâche chronophage soit automatisée par l'État, détenteur des données fiscales, afin de garantir plus d'équité et de libérer du temps pour l'accompagnement humain.

Innover tout en préservant l'autonomie

La région Grand Est s'inscrit dans une dynamique de modernisation, illustrée par un projet de **formation mutualisée sur l'Intelligence Artificielle** (janvier 2026) et des tests sur l'IA pour l'accueil téléphonique. Toutefois, les adhérents ont vivement alerté sur l'**«injonction contradictoire» de la dématérialisation** des services publics. Si elle vise l'efficacité, elle renforce souvent la dépendance des personnes protégées envers leurs mandataires, à l'inverse de la mission fondamentale de favoriser l'autonomie.

Perspectives 2026-2027 : un plaidoyer renforcé

L'année 2026 est marquée par des actions de proximité, avec l'organisation de journées « portes ouvertes » coordonnées et la diffusion d'articles de

La FNAT en région

Grand Est

presse communs pour valoriser le métier. En perspective, un projet d'envergure est déjà en préparation pour la Semaine de la PJM 2027 : un grand colloque à l'IRTS de Reims pour célébrer les 20 ans de la loi de 2007. Cet événement, structuré autour des thématiques du logement, de la santé, du patrimoine et de la justice, visera à porter haut les valeurs d'engagement de la FNAT sur l'ensemble du territoire régional.

Nota Bene :

En 2025, suite au constat d'un territoire trop vaste et à la faible participation des adhérents les plus éloignés, il a été décidé de créer un sous-groupe Champagne Ardennes qui se réunit depuis juin 2025 et auquel tous les adhérents participent activement, preuve que les grandes régions administratives ne répondent pas, de par leur taille, aux besoins de nos services. Il serait souhaitable qu'un autre groupe similaire puisse voir le jour en Alsace pour faciliter la participation de nos adhérents des Haut et Bas Rhin, d'autant plus qu'on entend à nouveau parler de la sécession de l'Alsace de la région Grand Est. Dans ces perspectives, nous envisageons une référence régionale à plusieurs. Trois personnes sont ainsi pressenties pour l'animation des territoires.

Nous saluons enfin le départ à la retraite d'Isabelle Fauvez, directrice de l'ACTIVE 57, et la remercions sincèrement pour son engagement. Nous espérons avoir prochainement le plaisir de continuer à bénéficier de son implication au sein de la fédération, sous d'autres formes.



Bourgogne-Franche-Comté

Tout au long de l'année 2025, les adhérents de la FNAT en Bourgogne-Franche-Comté ont pu se réunir pour échanger et partager autour des défis croissants de la protection juridique des majeurs.

Les rencontres ont pu se dérouler de la manière suivante :

- Le 20 janvier 2025 en visioconférence,
- Le 31 mars 2025 au sein des locaux de Vv3 Bourgogne,
- Le 30 juin 2025 au sein des locaux de Vv3 Bourgogne,
- Le 15 septembre 2025 au sein des locaux de Vv3 Bourgogne,
- Le 24 novembre 2025 au sein des locaux de Vv3 Bourgogne,

La FNAT en région

Bourgogne-Franche-Comté

Une dynamique tournée vers les actualités de la PJM

L'année 2025 a été marquée par un tournant majeur pour la formation initiale avec le démarrage de la Licence professionnelle MJPM à l'Université de Franche-Comté (Besançon), seul organisme portant cette formation en région. Parallèlement, les services anticipent également l'obligation de formation continue prévue pour 2027.

La délégation régionale a aussi pu échanger sur plusieurs thématiques d'importance pour le secteur : les dialogues budgétaires, la question du financement du Ségur pour tous... Un point de vigilance particulier a également été soulevé s'agissant de la multiplication des agréments de mandataires individuels (MJPMi), ainsi que sur **l'externalisation du contrôle des comptes de gestion (CRG)**. L'année 2025 a également été celle de la consolidation de la démarche qualité, avec des retours d'expériences partagés sur les **évaluations HAS**. Enfin, les échanges avec les DREETS ont aussi permis aux SMPJM de la région de signaler une augmentation notable des situations complexes, souvent marquées par des contextes de violence, et alourdissant significativement la charge de travail des équipes. A ce titre, le projet

innovant visant à mieux accompagner les situations complexes, porté par Vyv3 Bourgogne, la SDAT et l'UDAF21 est à saluer !

La Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs

Forts de la diversité des actions menées lors de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs 2025 (cafés-trottoirs, petits-déjeuners partenaires, interventions universitaires...), les adhérents FNAT de la Bourgogne-Franche-Comté ont souhaité organiser un colloque, en partenariat avec l'IRTS, pour l'édition 2026. Malgré l'intérêt porté à cette initiative, le colloque n'a pas pu être maintenu en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant. Cette expérience permettra d'ajuster les modalités de communication et de mobilisation en vue de prochaines actions !

La FNAT en région

Auvergne-Rhône-Alpes

Le groupe FNAT Auvergne-Rhône-Alpes poursuit sa dynamique territoriale autour de ses deux référents régionaux, Christophe Clerc, administrateur de l'ASSTRA, et Sylvie Dugat, directrice de la Croix Marine Auvergne. Le collectif compte 15 associations adhérentes et maintient un rythme de deux réunions annuelles, organisées en alternance sur les différents territoires de la région afin de favoriser la proximité et la participation des structures membres.

Une première rencontre s'est tenue le 11 septembre 2025 à Bourg-en-Bresse, dans les locaux de l'ATMP 01. Cette réunion a permis d'engager une réflexion collective autour de la construction des plans de continuité et de reprise des activités. Dans le prolongement de ces échanges, une session de formation inter-régionale intitulée « Élaborer vos plans : continuité et reprise des activités en PJM » a été organisée à Lyon les 29 et 30 janvier 2026. Cette action a rencontré un vif succès auprès des participants, avec un taux de satisfaction particulièrement élevé de 9,3/10.

Par ailleurs, le groupe régional a proposé un format inédit de rencontre réunissant directeurs et administrateurs le 27 novembre 2025 à Lyon, dans



les locaux de GRIM, avec l'intervention de Vincent Kadi, consultant-formateur spécialisé dans les ESSMS. Cette journée a constitué un temps d'échange et de réflexion autour de l'organisation des délégations et des nouvelles formes de collaboration dans la gouvernance des SMJPM.

Enfin, la dynamique régionale se poursuit avec la préparation de deux nouvelles formations dédiées aux associations du groupe FNAT Auvergne-Rhône-Alpes, portant respectivement sur l'intelligence artificielle et le management de l'autodétermination.

La FNAT en région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Animée par Olivier FISCHBACH (ATIAM) et Gérard CAILLOL (ATAHP), la délégation territoriale PACA poursuit sa dynamique collective. Elle s'appuie sur l'organisation de deux réunions annuelles, tenues à Aix-en-Provence, respectivement en janvier et en octobre.

La spécificité de la délégation territoriale PACA

La délégation se distingue par une spécificité forte : la participation conjointe des présidents et des directeurs généraux des associations adhérentes. En 2025, cette dynamique s'est encore renforcée avec l'intégration de la Corse, à travers la participation de l'ATIHIC et de sa directrice Fabienne GÉRARD, portant ainsi à dix le nombre d'associations représentées.

Par ailleurs, l'implication des adhérents dans la gouvernance nationale de la FNAT témoigne de cet engagement : quatre d'entre eux siègent au Conseil d'administration, dont deux au bureau, tandis que six participent activement aux commissions. Cette représentation favorise un lien étroit entre les travaux nationaux et les réalités territoriales.

L'activité de la FNAT-PACA en 2025

La délégation assure un rôle d'interface entre le niveau national et les services adhérents. Elle permet de relayer les travaux de la FNAT au niveau national, d'accompagner les évolutions réglementaires et institutionnelles (décret relatif à la formation continue, propositions de loi, travaux Info-justice, enquêtes DGCS et ANCREAI, campagne budgétaire), et de suivre les dynamiques régionales, notamment l'élaboration du schéma régional. Ces temps d'échange favorisent le partage d'expériences et l'émergence d'initiatives communes, tant sur le plan politique que technique.

Dans cette dynamique, une **formation mutualisée consacrée à l'intelligence artificielle** a été proposée en janvier, dans le cadre d'une réunion territoriale. Destinée aux directeurs, elle visait à en présenter les enjeux, les opportunités et les conditions de déploiement au sein des services. À cette occasion, le guide IA de la FNAT a été diffusé.

La mobilisation autour de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs

Le début de l'année 2026 a été marqué par une forte mobilisation dans le cadre de la Semaine Nationale de la Protection Juridique des Majeurs (SNPJM).

La FNAT en région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Deux colloques ont été organisés autour de la thématique de la santé mentale, à destination des professionnels, des partenaires et des familles.

- Le 2 mars à Nice, un premier colloque a réuni 260 participants. La matinée a abordé la santé mentale sous l'angle de l'habitat et de la précarité, tandis que l'après-midi était consacrée à l'information et au soutien aux tuteurs familiaux (ISTF), avec une double approche : juridique, par la présentation du dispositif par un magistrat, et pratique, à travers des entretiens individuels particulièrement appréciés.
- Le 4 mars, à l'Espace éthique de l'hôpital de la Timone à Marseille, un second colloque a rassemblé 200 participants autour des enjeux d'éthique et de consentement en santé mentale. Les échanges, enrichis par la participation de tiers aidants, ont également intégré une table ronde dédiée à l'ISTF et à ses enjeux.

Cette seconde édition de la SNPJM s'est distinguée par une dynamique inter-fédérative renforcée, associant notamment des services de l'UDAF et de l'Unapei, illustrant une volonté partagée de coopération à l'échelle du secteur.

La mobilisation s'est prolongée en Corse, avec l'organisation, le 23 mars, d'un colloque à la faculté

de droit de Corte. Deux thématiques y ont été abordées : les parcours confrontés aux enjeux de coordination institutionnelle, et la compréhension du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, de la formation à l'exercice professionnel.

En conclusion, l'année 2025-2026 confirme la dynamique engagée en PACA, **portée par une forte implication des adhérents et une gouvernance mobilisée !**



La FNAT en région

Occitanie

Le groupe FNAT Occitanie poursuit son engagement territorial avec 16 associations tutélaires adhérentes, faisant de l'Occitanie l'une des régions comptant le plus grand nombre d'adhérents au sein du réseau FNAT. Le collectif est animé par ses deux référentes régionales, Anne-Marie Braun, directrice de Geranto Sud et Valérie Rolland, directrice de l'APAM11. Le groupe maintient un rythme de réunions biannuelles favorisant des échanges réguliers entre les structures de la région et le développement d'initiatives communes.

Une première rencontre s'est tenue le 26 novembre 2025 à Béziers autour d'un ordre du jour particulièrement riche. Les participants ont notamment partagé les actualités régionales, travaillé sur les préparatifs de la Semaine Nationale de la PJM 2026 avec une présentation des outils déployés pour accompagner les associations, étudié le catalogue de formation 2026 et engagé une réflexion approfondie sur la place de l'intelligence artificielle dans les services tutélaires, permettant un échange nourri autour des pratiques actuellement observées au sein des structures.

Dans cette dynamique collaborative, plusieurs membres du groupe FNAT Occitanie ont participé à



la formation « Le co-développement au service de l'intelligence collective » organisée le 5 janvier 2026 dans les locaux de l'ADMPG30 à Nîmes. Depuis cette formation, le groupe poursuit régulièrement des sessions de co-développement professionnel, méthode innovante visant à améliorer les pratiques professionnelles entre pairs à partir de situations concrètes, selon une méthodologie structurée favorisant la montée en compétences, le partage d'expériences et la lutte contre l'isolement professionnel.

Par ailleurs, la formation « IA au quotidien en PJM – Éthique, sécurité et bonnes pratiques » sera organisée les 15 et 16 juin 2026 à Béziers, dans les locaux de Geranto Sud, à destination des membres du groupe régional. Cette nouvelle action témoigne de la volonté du collectif d'accompagner les évolutions professionnelles et organisationnelles du secteur.

La FNAT en région

Centre

Co-animé par Sylvie MERLIER (ATRD 28) et Sébastien CHEVILLON (ATIL 37) le regroupement régional Centre-Val de Loire poursuit sa structuration et consolide sa dynamique collective.

Une coopération régionale élargie et structurée

Le regroupement réunit les dix services MJPM adhérents à la FNAT, auxquels s'associent deux services affiliés à l'Unapei, dans une logique de coopération interfédérale renforcée. Ce cadre favorise les échanges de pratiques, la mutualisation des réflexions et le portage d'actions et de positions communes à l'échelle régionale.

En 2025, deux réunions régionales ont été organisées :

- le 5 juin à Tours, dans les locaux de l'ATIL ;
- le 2 octobre à Châteauroux, au sein de la MSA 36.

Ces rencontres rassemblent les directeurs ainsi que des cadres des services MJPM de la région. Le format de deux réunions annuelles est unanimement reconnu comme pertinent, permettant des échanges à la fois riches et opérationnels.

Des thématiques de travail en prise avec les enjeux du secteur

En 2025, les travaux ont porté sur des sujets variés, directement liés aux évolutions du secteur : actualités des services MJPM (flux de mesures, publics accompagnés, organisation du travail, RH, projets de service...), la réforme des comptes de gestion, la transformation numérique, la formation professionnelle (organisation de formations mutualisées sur des thématiques telles que l'aide sociale, l'éthique...), les actualités institutionnelles ou encore les partenariats et coopérations.

Des travaux structurants au service du collectif

La dynamique régionale permet de consolider plusieurs axes de travail :

- un partage structuré des pratiques professionnelles (ressources humaines, organisation, outils) ;
- l'élaboration d'un discours collectif cohérent dans les instances régionales, notamment dans le cadre du schéma régional piloté par la DREETS ;
- une analyse partagée des réformes, en particulier sur les comptes de gestion ;
- un lien renforcé avec la FNAT au national, à travers la présentation des travaux des commissions et le suivi des actualités ;
- une coordination efficace autour de projets communs (Semaine Nationale de la PJM, actions de formation).

La FNAT en région

Centre

Des réalisations concrètes et des outils partagés

Plusieurs productions et initiatives ont émergé en 2025 :

- **la mutualisation de documents et d'outils entre services** (procédures CRG, usages de l'IA, guides pratiques sur la confidentialité ou les lignes d'écoute, schémas décisionnels sur le consentement aux soins, le droit à l'image ou les titres d'identité) ;
- **une mobilisation active dans le cadre de la Semaine nationale de la protection juridique des majeurs**, avec la participation de sept services en 2025 et une préparation coordonnée de l'édition 2026 (événements locaux, outils de communication) ;
- **le développement d'une dynamique de formation mutualisée**, avec l'identification de besoins communs et la réflexion sur des actions régionales financées ;
- **des contributions aux réflexions nationales**, notamment sur les comptes de gestion, les indicateurs qualitatifs et les politiques publiques.

Perspectives et enjeux pour 2026

Plusieurs priorités ont été identifiées pour l'année à venir :

- poursuivre la structuration du réseau régional, notamment à travers le maintien des temps

d'échange et le renouvellement des référents territoriaux ;

- développer les formations mutualisées (intelligence artificielle, management, analyse de pratiques, fonctions support) ;
- renforcer la coopération interfédérale, en lien avec l'Unapei et l'URIOPSS, et contribuer à la journée régionale PJM consacrée à la santé mentale ;
- accompagner les transformations du secteur, en assurant un suivi des réformes et en adaptant les organisations ;
- valoriser les actions régionales, notamment dans le cadre de la Semaine nationale de la protection juridique des majeurs 2026 et à travers une communication renforcée sur les pratiques innovantes.

En conclusion, **l'année 2025 confirme la montée en puissance du regroupement régional Centre-Val de Loire, porté par une dynamique collective solide**, une volonté de coopération affirmée et un engagement constant au service des majeurs protégés et des professionnels du secteur.

Les nouveautés

1. Les nouveaux **adhérents**

L'année 2025 confirme la dynamique d'adhésion soutenue à la FNAT, traduisant la confiance renouvelée des acteurs du secteur dans le projet fédéral et les actions portées par la Fédération.

Plusieurs nouveaux services ont ainsi rejoint le réseau : **ATI 36, ATMP 76, l'AT81 et AECJF**. Leur arrivée vient renforcer un collectif déjà solidement structuré et engagé au service des personnes protégées.

Cette progression constante du nombre d'adhérents conforte la place de la FNAT comme **première fédération métier de la protection juridique des majeurs (PJM)**. À ce jour, **plus d'un service sur deux** adhère à la FNAT, témoignant de sa représentativité et de sa légitimité auprès des pouvoirs publics comme des professionnels.

La FNAT adresse ses plus sincères souhaits de bienvenue à ces nouveaux adhérents, qui participent pleinement à la richesse, à la diversité et à la force du réseau.

2. Les nouvelles **formations**

L'année 2025 a également été marquée par un **développement significatif de l'offre de formation** portée par la FNAT, illustrant le dynamisme et la capacité d'innovation de son organisme de formation.

Ce développement s'est concrétisé par l'enrichissement du catalogue avec 7 nouvelles formations, en prise directe avec les évolutions des pratiques professionnelles et les enjeux contemporains du secteur :

- Management et autodétermination : soutenir le développement de la participation dans les services MJPM
- IA au quotidien en PJM : éthique, sécurité et bonnes pratiques
- Comptabilité tutélaire
- Gestion du temps et des priorités en PJM
- Addictions en PJM
- Élaborer vos plans de continuité et de reprise d'activité en PJM
- Sensibilisation au RGPD et archivage en PJM

Ces nouvelles formations traduisent la volonté de la FNAT d'**accompagner les professionnels au plus près de leurs besoins**, en intégrant notamment les enjeux liés au numérique, à l'éthique, à la complexification des situations accompagnées et aux exigences réglementaires croissantes.

C'est aussi, le résultat de l'investissement de la commission formation qui constitue une pièce maîtresse de l'offre de formation de la FNAT.

Les nouveautés

3. Une nouvelle **dimension** pour la Semaine Nationale de la PJM

L'édition 2026 de la **Semaine nationale de la protection juridique des majeurs (SNPJM)** marque une évolution majeure avec son **élargissement aux fédérations partenaires que sont l'Unaf et l'Unapei**.

Ce nouveau format inter-fédéral (IFPJM : FNAT, Unaf et Unapei) constitue une avancée importante pour le secteur, en permettant de **rassembler l'ensemble des professionnels de la PJM exerçant sous forme associative** autour d'une dynamique commune.

Cette évolution a également permis d'obtenir le **soutien de la DGCS**, matérialisé par l'octroi d'une subvention publique, venant reconnaître l'intérêt général et la portée nationale de l'événement.

L'édition 2026 a rencontré un succès significatif avec **plus de 220 événements organisés sur l'ensemble du territoire national**, traduisant une mobilisation exceptionnelle des acteurs de terrain.

Au-delà de sa réussite quantitative, cette édition a contribué à **renforcer la visibilité du secteur de la PJM**, avec un rayonnement élargi, y compris vers les autres champs du secteur social et médico-social (ESSMS).

4. **Installation** de la commission prospective

L'année 2026 a été marquée par l'installation, en janvier, de la **commission prospective** de la FNAT, venant compléter les instances de réflexion et d'appui stratégique de la Fédération.

La création de cette commission s'inscrit dans une volonté affirmée de **penser l'avenir du secteur de la protection juridique des majeurs**, à l'aune des profondes transformations qui le traversent, qu'elles soient d'ordre sociétal, économique, politique ou technologique.

Dans un environnement en mutation, caractérisé notamment par :

- un désengagement progressif de l'État des politiques sociales et du champ judiciaire,
- une intensification de la mise en concurrence entre acteurs associatifs et opérateurs privés,
- des tensions accrues sur les financements publics, conjuguées à une évolution des modalités de participation des usagers,
- des évolutions démographiques marquées par le vieillissement de la population et l'émergence de nouvelles vulnérabilités,
- ainsi que par le développement rapide des outils numériques et de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles,

Les nouveautés

5. « Regard Pro PJM » : un **nouveau dispositif** d'audit entre professionnels de la PJM du réseau FNAT

En 2025, la FNAT a engagé la construction d'un dispositif inédit d'audit entre professionnels, baptisé « **Regard Pro PJM** », à destination de ses associations adhérentes.

Son objectif : offrir un **appui structuré**, fondé sur l'expérience du terrain, pour **accompagner les associations dans leurs transformations et leurs questionnements**, dans un secteur de la protection juridique des majeurs en forte évolution : réformes, tensions RH, déploiement de la licence professionnelle MJPM (L3 Pro), mur démographique, attractivité des métiers de la PJM, exigences accrues des financeurs et des magistrats.

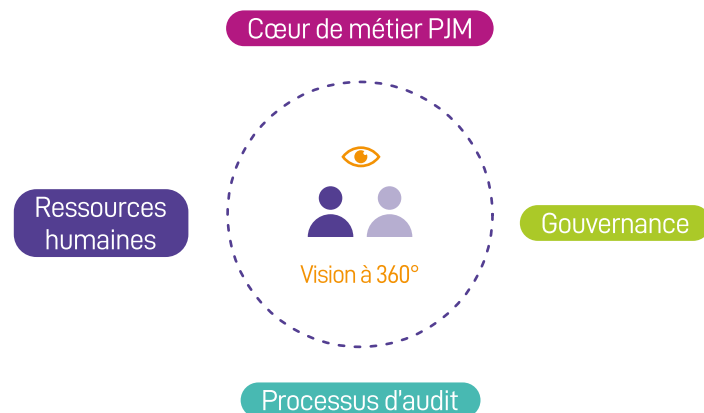
Conçu comme une démarche volontaire, sollicitée par la gouvernance d'une association ou d'un service MJPM, lorsqu'elle souhaite bénéficier du regard de ses pairs, le dispositif « Regard Pro PJM » poursuit trois finalités :

- apporter un **regard externe et bienveillant**, dégagé des enjeux internes mais éclairé par une connaissance fine du métier MJPM ;
- **objectiver des situations complexes** : gouvernance, organisation, charge de travail, cœur de métier, climat social et identifier des marges de progrès réalistes ;

- **permettre à la FNAT de capitaliser**, de manière anonymisée, sur les difficultés et les bonnes pratiques du réseau, au service de son rôle de fédération professionnelle.

Cette approche est complémentaire de l'évaluation externe, des inspections des autorités et des missions de direction de transition ou de médiation, « Regard Pro » ne s'y substitue pas : il incarne une **logique d'entraide professionnelle entre acteurs d'un même métier**.

Ce dispositif a été présenté au Conseil d'administration de la FNAT. Il devrait faire l'objet d'une communication au sein du réseau et d'une période test pour **mieux circonscrire les attentes et besoins mais également la volumétrie**.





Adhérents *FNAT*



La liste des adhérents à la FNAT

AUVERGNE RHÔNE ALPES

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE L'AIN (ATMP01)
L'AIN

ASSOCIATION CROIX MARINE ALLIER

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU CANTAL (A.T.15)
CANTAL

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES MAJEURS PROTÉGÉS DE LA DRÔME (ATMP 26)
DRÔME

ATIMA
ISÈRE

ASSOCIATION SAINTE AGNES (SAINTE AGNES)
ISÈRE

ASSOCIATION ALPES ADMINISTRATION / MUTUALITÉ FRANÇAISE ISÈRE (3A /ASAT)
ISÈRE

ASSOCIATION TUTÉLAIRE NORD-AUVERGNE (ATNA)
PUY DE DÔME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S SCE MJPM)
PUY DE DÔME

CROIX MARINE D'Auvergne
PUY DE DÔME

ASSTRA (ASSTRA)
RHÔNE

GRIM (GRIM 69)
RHÔNE

ATMP DE SAVOIE (ATMP 73)
SAVOIE

SAAJES (SAAJES)
RHÔNE

ATMP 69
RHÔNE

BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

FOL DE LA NIÈVRE (FOL 58)
NIÈVRE

SERVICE DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION (SAUVEGARDE 58)
NIÈVRE

ASSOCIATION LE PONT (LE PONT)
SAONE ET LOIRE

SAUVEGARDE 71
SAONE ET LOIRE

ASSOCIATION COALLIA
L'YONNE

SDAT
CÔTE D'OR

MUTUALITÉ FRANÇAISE BOURGUIGNONNE
CÔTE D'OR

ATMP 25
DOUBS

BRETAGNE

ASSOCIATION COSTARMORICAINE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PROTECTION (ACAP)
CÔTES D'ARMOR

ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE EN ILE ET VILAINE (APASE)
ILE ET VILAINE

ELIANCE
MORBIHAN

APM 22
CÔTES D'ARMOR

ATI 35
ILLE-ET-VILAINE

CENTRE VAL DE LOIRE

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DU CENTRE (A.T.C. 18)
CHER

CROIX-MARINE DU CHER
CHER

ADSEA28
EURE ET LOIR

ASSOCIATION TUTÉLAIRE RÉGION DROUAISE (ATRD)
EURE ET LOIR

MSA SERVICE TUTELLE 36 (MSA 36)
INDRE ET LOIRE

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE L'INDRE (ATI 36)
INDRE ET LOIRE

ASSOCIATION TUTÉLAIRE D'INDRE ET LOIRE (ATIL 37)
INDRE ET LOIRE

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA RÉGION CENTRE OUEST (A.T.R.C 37)
INDRE ET LOIRE

ASSOCIATION POUR ADULTES HANDICAPÉS (APAJH 45)
LOIRET

FAMILLE RURALE (FAMILLES RURALES 36)
L'INDRE

CORSE

ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES INADAPTÉS DE HAUTE CORSE (A.T.I.H.C)
HAUTE CORSE

DROM

ALEFPA
GUADELOUPE

OVE-CARAIBES
MARTINIQUE

ADAFAE
MARTINIQUE

La liste des adhérents à la FNAT

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE
GUYANE (A.T.G)**
GUYANE

CROIX ROUGE SERVICE TUTELLES
RÉUNION

GRAND EST

**ASSOCIATION DES SOINS
INFIRMIERS ET MÉNAGERS DE
L'AGGLOMÉRATION TROYENNE
(ASIMAT-MJPM)**
L'AUBE

**AT 10-51 ASSOCIATION
MANDATAIRE JUDICIAIRE AUBE &
MARNE (AT 10-51)**
L'AUBE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS 51)**
LA MARNE

VYV 3 EST
MOSELLE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA
MEUSE (A.T.M.)**
MEUSE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES
INADAPTÉS DE MOSELLE (A.T.I.57)**
MOSELLE

ACTIVE 57
MOSELLE

TANDEM
BAS-RHIN

**ASSOCIATION POUR LA
PROTECTION DES MAJEURS
(APROMA)**
HAUT-RHIN

**ASSOCIATION POUR
L'ACCOMPAGNEMENT ET LE
MAINTIEN À DOMICILE
(APAMAD - AMAELLES)**
HAUT-RHIN

**ASSOCIATION VOSGIENNE POUR
LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE
ET DE L'ADOLESCENCE (A.V.S.E.A)**
VOSGES

AEIM 54
MEURTHE - ET - MOSELLE

**ASSOCIATION ROUTE NOUVELLE
ALSACE (RNA)**
BAS-RHIN

UNE MAIN POUR TOUS
HAUT-RHIN

ADESA
ARDENNES

**SMJPM FÉDÉRATION APAJH
(SMJPM FÉDÉRATION APAJH)**
HAUTE-MARNE

HAUTS DE FRANCE

ADSEA 02
L'AISNE

**ASSOCIATION AUJOURD'HUI ET
DEMAIN (AED)**
L'AISNE

**SOCIÉTÉ DES INTÉRÊTS
POPULAIRE (S.I.P.)**
NORD

**ASSOCIATION DE PROTECTION
SOCIALE ET JURIDIQUE DE L'OISE
(A.P.S.J.O)**
OISE

**SERVICE TUTÉLAIRE ET DE
PROTECTION (S.T.P-ASRL)**
PAS DE CALAIS

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE
L'AISNE (ATA 02)**
L'AISNE

A.S.A.P.N;
NORD

ATINORD
NORD

ILE DE FRANCE

ADIAM TUTELLES (ADIAM)
PARIS

**FONDATION CASIP COJASOR SCE
TUTELLES (CASIP COJASOR)**
PARIS

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA
FÉDÉRATION PROTESTANTE DES
ŒUVRES (A.T.F.P.O.)**
PARIS

**ASSOCIATION DE PROTECTION
JURIDIQUE AUTONOMIE
(L'APJA 75)**
PARIS

ARIANE FALRET
PARIS

G.A.G. DU XIX
PARIS

ATSM (ATSM 77)
SEINE ET MARNE

TUTELIA
SEINE ET MARNE

AXE MAJEUR- ATM
YVELINES

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES
YVELINES (ATY)**
YVELINES

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE
L'ESSONNE (ATE)**
ESSONE

**ASSOCIATION JURIDIQUE
PROTECTION ET CONSEIL (AJPC)**
ESSONE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE
BOULOGNE-BILLANCOURT (ATBB)**
HAUTS DE SEINE

SAUVEGARDE 93
SEINE SAINT DENIS

ATIVO 95 (ATIVO)
VAL D'OISE

A.P.A.J.H 95
VAL D'OISE

NORMANDIE

La liste des adhérents à la FNAT

MSA TUTELLES 27
EURE

ADAEA 27
EURE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES
MAJEURS PROTÉGÉS DE L'EURE
(A.T.M.P.E)**
EURE

**ASSOCIATION HAVRAISE
D'ACTION ET DE PROMOTION
SOCIALE (L'AHAPS)**
SEINE MARITIME

**CENTRE MAURICE BEGOUEN
DEMEAUX (CMBD)**
SEINE MARITIME

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES
MAJEURS PROTÉGÉS DE SEINE
MARITIME (ATMP 76)**
SEINE MARITIME

ACSEA
CALVADOS

A.T.D.E
EURE

A.T.M.P DE L'ORNE (ATMP0)
L'ORNE

NOUVELLE-AQUITAINE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE
PATRONNAGE DES ENFANTS EN
CHARENTE (A.T.P.E.C.)**
CHARENTE

**AIDE ET PROTECTION TUTÉLAIRE
D'AUNIS ET SAINTONGE
(APAJH 17 APT'AS)**
CHARENTE-MARITIME

**MISSION DE SOUTIEN
D'ACCOMPAGNEMENT ET
D'INGÉNIERIE SOCIALE (MSAIS)**
CHARENTE-MARITIME

**ACTION D'AIDE AUX PERSONNES
PROTÉGÉES (A.D.E.I A.D.P.P.)**
CHARENTE-MARITIME

OFFICE SOCIAL PEP 19
CORRÈZE

MSA SERVICE LIMOUSIN
CREUSE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES
MAJEURS PROTÉGÉS DE LA
CREUSE (ATPMC)**
CREUSE

**ASSOCIATION EDUCATIVE
CREUSOISE DE LA JEUNESSE ET
LA FAMILLE (AECJF)**
CREUSE

**SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES
EN DIFFICULTÉS (SAFED)**
DORDOGNE

**ASSOCIATION MUTUALITÉ
SOCIALE AGRICOLE
(M.S.A.TUTELLES)**
DORDOGNE

**ATINA - ASSOCIATION
TERRITOIRE & INTÉGRATION**
GIRONDE

APAJH 33
GIRONDE

**ASSOCIATION ŒUVRES
GIRONDINES DE PROTECTION DE
L'ENFANCE (A.O.G.P.E)**
GIRONDE

**ACCOMPAGNEMENT ET
PROTECTION TUTÉLAIRES POUR
L'INTÉGRATION DE MAJEURS
(A.P.T.I.M)**
LOT ET GARONNE

SOLINCITE
LOT ET GARONNE

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DE TUTELLE DES MAJEURS
PROTÉGÉS (ADTMP)**
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

**SAUVEGARDE DE L'ENFANCE À
L'ADULTE DU PAYS BASQUE
(S.E.A.P.B)**
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

ATI 79
DEUX SEVRES

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA
RÉGION CENTRE OUEST
(A.T.R.C 86)**
VIENNE

ATI 86
VIENNE

ARTEMIS
VIENNE

**ASSOCIATION LIMOUSINE DE
SAUVEGARDE DE L'ENFANT À
L'ADULTE (ALSEA)**
HAUTE-VIENNE

AL PRADO
GIRONDE

AEPAPE 87
HAUTE-VIENNE

SAUVEGARDE 47
LOT-ET-GARONNE

OCCITANIE

APAJH DE L'ARIEGE (APAJH 09)
ARIÈGE

**ASSOCIATION DE PROTECTION
JURIDIQUE ET
D'ACCCOMPAGNEMENT SOCIAL
DES MAJEURS (APAM)**
AUDE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE
AVEYRON LOZÈRE (ATAL)**
AVEYRON

ALTRIANE
AVEYRON

**ASSOCIATION TUTÉLAIRES DE
GESTION (A.T.G.)**
GARD

ADPMG 30
GARD

La liste des adhérents à la FNAT

AMAEELLES
GARD

CCAS DE TOULOUSE (CCAS 31)
HAUTE- GARONNE

**ASSOCIATION NATIONALE DE
RECHERCHE ET D'ACTION
SOLIDAIRE (A.N.R.A.S-
PROTECTION DES MAJEURS)**
HAUTE- GARONNE

**ASSOCIATION RESILIENCE
OCCITANIE (RESO)**
HAUTE- GARONNE

GERANTO SUD TUTELLES
HERAULT

**ASSOCIATION LOTOISE
D'INITIATIVE SOCIALE ET
EDUCATIVE (A.L.I.S.E.)**
LOT

AT 66
PYRÉNÉES- ORIENTALES

APAJH 81
TARN

AJH - DISPOSITIF AT OCCITANIE
HAUTE- GARONNE

ATL 48
LOZÈRE

PAYS DE LA LOIRE

CONFLUENCE SOCIALE
LOIRE ATLANTIQUE

CRIFO
LOIRE ATLANTIQUE

ATIMP 44
LOIRE ATLANTIQUE

ASPAM 49
MAINE ET LOIRE

ATMP53
MAYENNE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE
HÉLIANTHE (A.T.H)**
SARTHE

**L'ADAPEI-ARIA DE VENDEE
(L'ADAPEI-A.R.I.A.85)**
VENDÉE

AREAMS
VENDÉE

PROVENCE-ALPES - CÔTE D'AZUR

**ASSOCIATION APAJH DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE (APAJH 04)**
ALPES DE HAUTE PROVENCE

ATAHP (ATAHP 04)
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DES
PERSONNES PROTÉGÉES DES
ALPES MÉRIDIONALES (A.T.I.A.M)**
ALPES MARITIMES

ASSOCIATION ASSIM (ASSIM)
ALPES MARITIMES

APOGE
ALPES MARITIMES

**ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE
PROTECTION (ATP 13)**
BOUCHES DU RHÔNE

**SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE MENTALE DU
SUD-EST (S.H.M)**
BOUCHES DU RHÔNE

**MOUVEMENT ASSOCIATIF POUR
L'EVOLUTION ET LA
VALORISATION DES ADULTES
SOUS TUTELLE (M.A.E.V.A.T.)**
VAUCLUSE



MAI 2026

Document édité par la FNAT

Design graphique : Marion Jolly Studio

Impression : Châteaudun Reprographie

Crédits images et photos : FNAT

Contact

contact@fnat.fr

01 42 81 46 11

Réseaux Soixiaux

LinkedIn : FNAT

Instagram : [fnat_pjm](#)

LinkedIn OF : FNAT FORMATION



www.fnat.fr